UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des Études
et du Pilotage des Formations

Délibération portant approbation sur les diplômes universitaires : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 UFR SANTE

Point n° 5 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 10 septembre 2026

Délibération n° 2026_1009_46.1

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;
Vu les propositions de la faculté de santé ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire adopte **les diplômes universitaires : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 UFR SANTE**

(Cf documents portant sur les DU Santé, *annexés).*

Résultats des votes électroniques :
Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 21
Nombre de voix pour : 19
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 2

Fait à Saint-Denis le 13 octobre 2026

Par délégation le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire

Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités le : 14 octobre 2026

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion, le : 14 octobre 2026

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 10/04 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : PEYRON Pierre-Antoine - PU/PH Mail : pierre-antoine.peyron@chu-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☐ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - médecins - chirurgiens-dentistes - avocats - pharmaciens - infirmiers - ergothérapeutes - psychologues

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	- Former sur le plan juridique et médical les professions appelées à participer à l'évaluation du dommage corporel dans les différents cadres d'expertises existants - Se spécialiser dans l'évaluation et la réparation juridique du dommage corporel en tant que médecin, juriste, chirurgien-dentiste.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE 1 : Connaissances fondamentales de l'expertise (21h) UE 2 : Compétences particulières de l'expertise (21h) UE 3 : Points de vue spécialisés sur la pratique expertale (21h) UE 4 : Principes de responsabilité médicale et de rédaction d'expertises (21h)
Volume horaire étudiant de la formation par année	84 heures d'enseignement

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • <u>GESTION DES ABSENCES</u> Les absences sont comptabilisées en heures.

	Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	Sont déclarés admis, les candidats(es) ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20 à chaque épreuve et ayant assisté à un minimum de 5 expertises auprès d'un médecin expert.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Calendrier communiqué en début de formation par l'équipe pédagogique et le pôle formation continue santé. En cas de modification, tout changement sera porté à la connaissance des stagiaires par au moins 15 jours avant. Les stagiaires sont convoquées par mail avant chaque session de formation (en présentiel ou distanciel) ainsi qu'aux épreuves (contrôle terminal écrit et soutenance), par le pôle formation continue santé, 3 à 2 semaines avant la date de début.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'absence à une épreuve entraîne la note 0. Pas de session de rattrapage.

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire PLAIES ET CICATRISATION
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Antoine BERTOLOTTI – PU-PH Mail : antoine.bertolotti@chu-reunion.fr COORDONNATEUR(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Dr Franz WEBER Mail : franz.weber@chu-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	▯ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : - Diplôme d'état professions médicales ou paramédicales - Internes en médecine ou en pharmacie ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ▯ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : En fonction des places disponibles, professionnels prenant en charge des plaies dans le cadre de leurs activités professionnelles.

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Mettre à la disposition des soignants (médecins, pharmaciens, professionnels paramédicaux...) une information pratique et théorique dans la prise en charge des problèmes de plaies et de cicatrisation : escarre, ulcères, brûlures, plaies diabétiques et plaies post-chirurgicales.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE1 : Peau et Plaies - Histologie, Physiologie et Physiopathologie UE2 : Moyens thérapeutiques UE3 : Plaies spécifiques
Volume horaire étudiant de la formation par année	106 Heures dont 14 heures de participation aux Journées Réunionnaises Plaies et Cicatrisation (JRPC)

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	▯ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative ▯ non concerné
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ▯ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • <u>GESTION DES ABSENCES</u> Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative

	Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	Validation avec une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/20 : • Un contrôle terminal (Ecrit) de 2 heures à la fin des enseignements : 80 % de la moyenne au DU • Mémoire à remettre le jour du contrôle terminal : 15 % de la moyenne au DU • Soutenance orale du mémoire devant les autres stagiaires (durée 10 minutes) : 5 % de la moyenne au DU + Présence obligatoire aux modules d'enseignements

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heure de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON Examen écrit de 2 heures + Mémoire à rendre + Soutenance orale du mémoire (10 minutes)
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'absence à une épreuve entraîne la note 0. Pas de session de rattrapage

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Redoublement autorisé, le redoublant repasse l'intégralité des épreuves avec réinscription payante au tarif en vigueur.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COUT HORAIRE DU PEC)

Zones à renseigner

DU MARES ET EXCAVATIONS

	Nombre de stagiaires	Tarif	Montant total
Convention employeur	8	€ 1 600,00	€ 20 800,00
Tarif IR	52	€ 1 600,00	€ 83 200,00
Désinscription	2	€ 400,00	€ -
Tarif Universitaire Junior	5	€ 800,00	€ 4 000,00
Tarif Mercatelignes	8	€ 500,00	€ -
Achat de place région	0	€	€ -
Subvention			€ -
Total	75	€ 1 856,00	€ 46 400,00

Durée totale de formation (heure marquée)	126

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rouge

CA prévisionnel (€)	€ 46 400,00
Coût complet total (€)	€ 39 594,34
Coût / heure (€)	€ 314,63
Marge sur coûts complets (%)	14,3
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ 7 465,66

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€ 376,20
Reversement complémentaire (excédent)	€ 7 089,47

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (heure)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	HR PUPH PRMG Professeur associés	4	€ 440,00	€ 1 760,00
Maîtres de conférences et assimilé	MCF	0	€ 330,00	€ -
Ens 2nd degré	Professeurs agrégés et assimilés	0	€ 150,00	€ -
Autres	Autres enseignants titulaires	0	€ 160,00	€ -
Contractuel	Professeur contractuel 2nd degré (CDD et CDI / Lecteur)	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Attachés temporaires d'enseignement (ATER)	0	€ 320,00	€ -
Assoc Médecine	Associé médecine	0	€ 200,00	€ -
Vacataires Non fonctionnaire	Intervenants extérieurs salariés privé et professionnels / personnels BATSS contractuels	154	€ 33,53	€ 5 215,54
Vacataires fonctionnaire	Intervenants extérieurs titulaire / personnels BATSS titulaire	0	€ 45,50	€ -
Taux moyen	Heure statutaire/service	0	€ 120,00	€ -
Prestataire	Autres : commission de prestation	0	€	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		158	€ 72,29	€ 6 975,54

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rouge

CA prévisionnel (€)	€ 46 400,00
Coût complet total (€)	€ 33 189,84
Coût / heure (€)	€ 33,77
Marge sur coûts complets (%)	32,3
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ 13 210,16

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€ 1 321,02
Reversement complémentaire (excédent)	€ 11 889,14

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 43,50	€ 174,00
€ 43,50	€ -
€ 43,50	€ -
€ 43,50	€ -
€ 43,33	€ -
€ 43,33	€ -
€ 43,33	€ -
€ 43,33	€ 6 675,54
€ 43,50	€ -
€ 43,50	€ -
€ 320,00	€ -
€ -	€ -
€ 60,79	€ 6 849,54

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait en %	Coût total
Moyens entrants et sortants	Billet d'avion, train		FORFAIT	€ 1 600,00
Moyens entrants et sortants	Hébergement / Nuitées, Frais de repas (perdiem)		FORFAIT	€ 1 200,00
Restauration (pauses, déjeuners)	Petit déjeuners, remise des diplômes		4%	€ 1 856,00
Prestation pour défaillance	Abonnons-s'abonnons	1 coût moyen forfaire	FORFAIT	€ 1 556,00
Responsabilité pédagogique	Porteur et coordonnateur du DU	60	63,33	€ 3 678,60
Fonctionnement formation	pédagogique, communication		2%	€ 928,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPÉCIFIQUES				€ 13 118,60

TOTAL COÛTS DIRECTS		€ 33 094,14
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	28,23%	€ 13 305,86

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Forfait en %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 1 856,00
FORFAIT	€ 1 556,00
2%	€ 928,00
FORFAIT	€ -
	€ 4 840,00

	€	33 029,84
71,57%	€	13 370,16

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait en %	Coût total
Fonctionnement Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement du Service FC (3)		20%	€ 5 280,00
Fonctionnement logistique	Formations personnels FC, logiciels, fournitures de bureau, maintenance		9%	€ 2 310,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Frais de gestion (indirectes) : salaires hors subventions		10%	€ 4 240,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Subvention (Région, ARS, etc.)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 15 860,00

COÛTS INDIRECTS

Forfait en %	Coût total
20%	€ 9 280,00
9%	€ 4 640,00
15%	€ 1 240,00
20%	€
	€ 16 160,00

	€	33 189,84
32,15%	€	13 210,16

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	48 954,14
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	16,29%	€ 7 465,66

Chiffres clés / stagiaire

Durée totale de formation (heure marquée)		126
Coût complet par stagiaire (€)	€	4 357,14
Coût de l'heure de formation (€)	€	34,58
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		11

Durée totale de formation (heure marquée)		126
Coût complet par stagiaire (€)	€	4 357,14
Coût de l'heure de formation (€)	€	34,58
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		11

	Moyenne volume horaire	Moyenne coût formation (coût employeur)
Du Mare Lyme (CT)	126	1576
Du Santé		
Licence (B)	538	6700
Master (M)	189	6667

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N° FICHE RNCP	Non concerné	REGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) PLAIES ET CICATRISATION 2026/2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session unique			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE	ECTS	CM	TD	TP		Total HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - Session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc
BCC : Intitulé															
UE 1 - Peau et Plaies - Histologie, Physiologie et Physiopathologie		33			33	49,5	CT	3	- 1 examen écrit - 2 heures - 80% de la moyenne - 1 rendu Mémoire - 15% de la moyenne - 1 soutenance orale du mémoire - 10 minutes - 5 % de la moyenne						
UE 2 - Moyens thérapeutiques		32			32	48									
UE 3 - Plaies spécifiques		27			27	40,5									
Journée Réunionnaise Plaies et cicatrisations	Journée d'organisation pour les étudiants Ne comptant pas dans la mention d'évaluation enseignant				14										

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	92	0	0	92,00
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	138	0	0	138,00

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire Pédagogie et Simulation en Science de la Santé
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐ 2ème année ☐ 3ème année ☑ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☑ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☑ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☑ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Arnaud WINER - Professeur des Universités Associé Mail : arnaud.winer@univ-reunion.fr COORDONNATEUR(S) PEDAGOGIQUE(S) : Rémi GIRED, Professeur Associé des Universités – Praticien Hospitalier Mail : remi.girerd@univ-reunion.fr Morgan JAFFRELOT - MED Enseignant et expert en simulation Mail : mjaffrelot@yahoo.fr Morgane DUBOURG – Praticienne Hospitalier Mail : morgane.dubourg@chu-reunion.fr

	Marie Claude AUDETAT, Professeure Associée des Universités – Directrice adjointe UDREM Hôpitaux Universitaires de Geneve Mail : Marie-Claude.Audetat@unige.ch GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX - Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	☑ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : - Équivalent BAC + 3 ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☑ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : Tout professionnel de santé ou enseignant en santé amené à mettre en place des actions de formation en simulation ou d'amélioration en pédagogie moderne (supervision, feed back...)

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	**Objectifs :** - Histoire de la pédagogie par simulation, courants pédagogiques adaptés à la méthode d'enseignement par simulation, concept d'évaluation - Le raisonnement clinique et la supervision - Identifier les intérêts et la place de la pédagogie moderne et de la simulation en formation en santé : Principes généraux. -Aborder l'intérêt de l'ergonomie dans le soin **Option Pédagogie :** -Animer un groupe d'apprenant en formation initiale et continue -Mettre en œuvre des stratégies de remédiation face à des étudiants en santé en difficulté -Concevoir et mettre en œuvre une action de formation à distance - Concevoir et mettre en œuvre une action d'évaluation des formations **Option Simulation :** -Concevoir une séquence d'enseignement et d'apprentissage par simulation (procédurale ou en immersion clinique) -Superviser les apprenants durant une mise en situation et pendant le débriefing - Concevoir et écrire un scénario adapté aux objectifs pédagogiques poursuivis : notion de Situation-problème, aspects techniques des scénarios -Adapter les techniques de simulation aux objectifs pédagogiques : jeux de rôles, patients simulés, simulation procédurale, immersion clinique -Préparer et animer une séance de simulation dans le domaine de la relation de soins -Préparer et animer une séance de simulation faisant appel aux facteurs humains -Connaitre les différents aspects techniques en lien avec une simulation (mannequin haute technologie, pilotage, maquillage...) -Participer à une démarche qualité et de recherche en pédagogie par simulation

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE1 (Module 1) : Du 09 au 13 novembre 2026 (28h) UE2 (Module 2) : Du 15 au 18 décembre 2026 (28h) UE3 (Module 3) : Du 09 au 12 mars 2027 (28h) UE4 (Module 4) : Du 20 au 23 avril 2027 (28h)
Volume horaire étudiant de la formation par année	112 heures (UE) + 14 heures (Travail personnel) + 21 heures (Stage facultatif)

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☑ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☑ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☑ obligatoire ☐ facultative
Assiduité autre, le cas échéant –	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les quatre semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative

	Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC

BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	- Note minimale de 15/20 à l'examen écrit - Présence aux séminaires - Préparation d'un scénario individuel pour le groupe « simulation » - Mise en place d'un projet de projet pédagogique ou de recherche en pédagogie pour le groupe « outils pédagogiques » - Rédaction d'un retour d'expérience portfolio

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Evaluation terminale	☑ OUI ☐ NON - Ecrit de 1 heure (20 questions rédactionnelles)

b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☑ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☑ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'absence à une épreuve entraîne la note 0.

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

[illegible] (COÛT HORAIRE MOYEN)

[illegible]

	DU SIMULATION ET PEDAGOGIE		
	Nombre de stagiaires	Tarifs	Montant total
[illegible]	[illegible]	€ 2 400,00	€ [illegible]
[illegible]	14	€ 2 [illegible]	€ [illegible]
[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	€ 1 [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	€	€
[illegible]			€
Total	20	€ [illegible]	€ [illegible]

Durée totale de formation (heure maquette)	[illegible]

Marge > 10% -> Formation rentable	Vert clair
Marge entre [illegible] % et 10% -> Equilibre fragile	Jaune
Marge < [illegible] % -> Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€ [illegible]
Coût complet total (€)	€ [illegible] 571,06
Coût / heure (€)	€ 20,46
Marge sur coûts complets (%)	[illegible]
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ [illegible]

Enveloppe prime d'intéressement (A)	€ [illegible]
Reversement composante (excédent)	€ [illegible]

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION				
Catégorie	Description	Nombre d'heures (total)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
[illegible]	[illegible] PRAG Professeur associé	[illegible]	€ [illegible]	€ [illegible]
[illegible]	MCF	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ 310,00	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ 2 [illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	€ [illegible]	€ -
[illegible]	[illegible] convention de prestation	[illegible]	€	€ [illegible]
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		[illegible]	€ [illegible]	€ [illegible]

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES				
Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
[illegible]	[illegible] d'avions, trains		FORFAIT	
[illegible]	Hôtels, frais de repas (perdiem)		FORFAIT	€ [illegible]
[illegible]	[illegible] des diplômes		FORFAIT	€ [illegible]
[illegible]	Abandons apprenants	[illegible]	FORFAIT	€ [illegible]
[illegible]	Porteur et coordonnateur du DU	[illegible]	[illegible]	€ -
[illegible]	[illegible]		2%	€ [illegible]
[illegible]	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				€ [illegible]

TOTAL COÛTS DIRECTS		€ [illegible]
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	[illegible]	€ [illegible]

COÛTS INDIRECTS				
Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
[illegible]	[illegible] du Service FC		[illegible]	€ [illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]	€ [illegible]
[illegible]	[illegible]		10%	€ [illegible]
[illegible]	[illegible]			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ [illegible]

TOTAL COÛTS COMPLETS (COÛT DIRECT + COÛT INDIRECT)		€ [illegible]
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	[illegible]	€ [illegible]

Chiffres clés / Stagiaire	
Durée totale de formation (heure maquette)	[illegible]
Coût complet par stagiaire (€)	€ [illegible]
Coût de l'heure de formation (€)	€ [illegible]
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	[illegible]

	Moyenne volume horaire	Moyenne coût formation (coût employeur)
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

(*) [illegible]

[illegible] (COÛT RÉEL)

Marge > 10% -> Formation rentable	Vert clair
Marge entre [illegible] % et 10% -> Equilibre fragile	Jaune
Marge < [illegible] % -> Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€ [illegible]
Coût complet total (€)	€ [illegible]
Coût / heure (€)	€ [illegible]
Marge sur coûts complets (%)	[illegible]
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ [illegible]

Enveloppe prime d'intéressement (A)	€ [illegible]
Reversement composante (excédent)	€ [illegible]

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	
Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 43,[illegible]	€ 87,00
€ 43,50	€ -
€ [illegible]	€ -
€ [illegible]	€ -
€ 61,31	€ -
€ [illegible]	€ -
€ 61,[illegible]	€ -
€ [illegible]	€ -
€ 43,50	€ [illegible] 871,00
€ 320,00	€ -
€	€
€ 43,50	€ [illegible]

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES	
Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 2 240,00
FORFAIT	€ 2 [illegible],00
2%	€ 1 120,00
FORFAIT	€ -
	€ [illegible] 160,00

	€ [illegible]
[illegible]	€ [illegible]

COÛTS INDIRECTS	
Forfait ou %	Coût total
[illegible]	€ [illegible]
10%	€ 5 600,00
[illegible]	€ [illegible]
20%	€ -
	€ [illegible] 400,00

	€ [illegible]
[illegible]	€ [illegible]

Chiffres clés / Stagiaire	
Durée totale de formation (heure maquette)	[illegible]
Coût complet par stagiaire (€)	€ [illegible]
Coût de l'heure de formation (€)	€ [illegible]
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	[illegible]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNÉE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N° FICHE RNCP	Non concerne	RÉGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) PEDAGOGIE ET SIMULATION EN SCIENCE DE LA LA SANTE 2026/2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session 1			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE	ECTS	CM	TD	TP		Total HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Integral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prevues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Integral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prevues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc
BCC : Intitulé															
UE 1 - MODULE 1		28			28	42	CT	1	Ecrit (1 heure)					X	Ecrit (1 heure)
UE 2 - MODULE 2		28			28	42									
UE 3 - MODULE 3		28			28	42									
UE 4 - MODULE 4		28			28	42									
STAGE (Facultatif)					21										
TRAVAIL PERSONNEL					14										

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	112	0	0	112,00
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	168	0	0	168,00

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire HYPNOSE MÉDICALE ET CLINIQUE
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Arnaud WINER - Professeur des Universités Associé Mail : arnaud.winer@univ-reunion.fr RESPONSABLE SCIENTIFIQUE : Otman KERKENI - Médecin Anesthésiste, Hypnose Mail : otman.kerkeni@chu-reunion.fr COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE : Frédéric LUCAS - Infirmier libéral hypnopraticien Mail : cabinetduportail@yahoo.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX

	Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : - BAC + 3 ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☐ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - Soignants médicaux, paramédicaux - Sages femmes - Infirmières

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Acquérir les bases scientifiques et pratiques de l'hypnose médicale.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE 1 : Présentation - Historique - Hypnotisabilité - Communication et Relation : 30.5H UE 2 ; Principes généraux - Hypnose et communication : 30.5H UE 3 : Hypnose profonde - Prise en charge des addictions : 30.5H UE 4 : Hypnose au bloc opératoire, à la maternité - Hypnose et la santé intégrative : 19H
Volume horaire étudiant de la formation par année	110.5 heures d'enseignement + 12 heures examen

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif. En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre

	en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).

Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC

Diplôme	Le Diplôme Universitaire Hypnose est obtenu après avoir rendu et soutenu un mémoire qui devra présenter une note égale ou supérieure à 10/20

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Une date de rendu de mémoire est communiquée par l'équipe pédagogique en début de formation. Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☒ OUI ☐ NON Soutenance d'un mémoire
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☒ NON

c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'obtention du diplôme est soumise à l'assiduité aux cours magistraux des stagiaires en formation continue. Si le stagiaire est absent pour raisons médicales, le jury peut autoriser que le mémoire soit exceptionnellement présenté l'année suivante, après s'être acquitté des droits d'inscriptions pour une nouvelle année universitaire, à la condition que le stagiaire ait rempli le critère d'assiduité tout au long de la formation. Pas de session de rattrapage

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N° FICHE RNCP	Non concerne	REGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) HYPNOSE MÉDICALE ET CLINIQUE 2026/2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session unique			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE	ECTS	CM	TD	TP	[illegible]	TOTAL HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc
BCC : [Intitulé]															
UE 1 - Présentation - Historique - Hypnotisabilité - Communication et Relation		30.5			30.5	45.75	CT	1	Mémoire écrit + Présentation Orale (12 heures)						
UE 2 - Principes généraux - Hypnose et communication		30.5			30.5	45.75									
UE 3 - Hypnose profonde - Prise en charge des addictions		30.5			30.5	45.75									
UE 4 - Hypnose au bloc opératoire, à la maternité - Hypnose et la santé intégrative		19			19	28.5									

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	110.5	0	0	**110,50**
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	165.75	0	0	**165,75**

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026.-2027.

Vu l'avis du conseil de faculté du … /… /….

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire d'Ethnomédecine.
PARCOURS-TYPE	Indiquer l'/les intitulé(s) du/des parcours-type
NIVEAU(X)	☒ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☒ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☒ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☒présentiel ☐distanciel ☒ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : François TAGLIONI Mail : francois.taglioni@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Antoine DOSTON Mail : antoine.doston@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	☒ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : • Bac +3 ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☒ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : • Ouvert aux étudiants en médecine, aux étudiants infirmiers, sages-femmes ou kinésithérapeutes à partir de la seconde année. • Aux diplômés d'une L3 en biologie, aux diplômés d'une L3 en anthropologie, aux professionnels des secteurs médicaux et paramédicaux. • Ou, à défaut, de justifier d'une expérience professionnelle et personnelle susceptible d'entrer dans le cadre de la validation des acquis professionnels et personnels ou de l'expérience

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le gestionnaire de la formation.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	N.C
Types d'aménagement proposés par la formation	N.C

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	**Objectifs de la formation :** Ce DU permet d'acquérir une meilleure connaissance/compréhension du contexte réunionnais et au-delà lors du recours aux soins des patients. Il s'agit d'approfondir grâce à une approche d'ethnomédecine et d'anthropologie médicale chacun des domaines étudiés dans le DU afin d'être capable d'analyser d'autres situations de pluralité thérapeutique dans le cadre d'actions humanitaires, d'interventions dans des sociétés non occidentales ou dans lesquelles la biomédecine coexiste avec d'autres systèmes thérapeutiques. **Compétences attendues à l'issue de la formation :** Apprentissage des diverses connaissances nécessaires à une approche plurielle de la santé (ethnobotanique, ethnopharmacologie, pharmacopée indianocéanique, médecine traditionnelle chinoise, médecine ayurvédique, ethno-sociologie de la santé). Maîtrise des concepts qui fondent l'ethnomédecine, l'ethnobotanique et l'ethnopharmacologie, les médecines savantes non-occidentales) . Acquisition d'une réflexion autour de l'espace du risque sanitaire et sur les effets de contexte, à la croisée de l'environnement spatial et social, sur le développement des sociétés.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	4
Nombre d'UE	**ANNEE 1 (2026-2027)** UE 1. S1. Anthropologie médicale UE 2. S1. Santé et développement UE 3. S2. Ethnomédecine UE 4.S2. Ethnobotanique réunionnaise et mahoraise **ANNEE 2 (2027-2028)** UE 5.S3. Ethnopharmacologie UE 6.S3. Médecines savantes non occidentales UE 7.S4. Donner de la valeur aux savoirs traditionnels à travers la connaissance de la pharmacopée UE 8.S4. Savoirs et médecines traditionnelles
Volume horaire étudiant de la formation par année	Année 1: 72h CM / 8h TP Année 2: 72h CM / 8h TP TOTAL D'HEURE : 160H

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐obligatoire ☐ facultative ☒ non concerné
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☒ obligatoire ☐facultative
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐obligatoire ☐facultative

Dispense d'assiduité	Non concerné – régime de la formation continue
Modalités et justificatifs d'absence	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). **Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section

	disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. • Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. • Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	Chaque unité d'enseignement doit être validée avec une moyenne minimale de 10/20. Toutefois, les UE se compensent entre elles à l'intérieur d'un même semestre
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	La validation repose également sur l'obtention d'une moyenne générale d'au moins 10/20 par semestre, grâce à la compensation entre les différentes UE qui le composent. En revanche, les semestres sont indépendants les uns des autres : il n'existe aucune compensation entre semestres. Chaque semestre doit donc être validé séparément.
Année	La moyenne est attendue pour chaque année.
Diplôme	Le diplôme est obtenu suite à la validation des deux années. Une note inférieure à 10/20 à un semestre ne permettra pas de valider le semestre ni l'année et l'étudiant se verra contraint de redoubler l'année en question. Les années ne se compensent pas entre-elles.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	La validation repose également sur l'obtention d'une moyenne générale d'au moins 10/20 par semestre, grâce à la compensation entre les différentes UE qui le composent. En revanche, les semestres sont indépendants les uns des autres : il n'existe aucune compensation entre semestres. Chaque semestre doit donc être validé séparément.

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	Les semestres où la moyenne est obtenue se capitalisent. Les UE où la moyenne est obtenue se capitalisent.

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	L'étudiant reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☒OUI ☐NON [Organisation et formes à préciser]
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐OUI ☒NON [Organisation et formes à préciser]
c) Évaluation continue intégrale	☐OUI ☒NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Une absence équivaut à un 0/20

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé.

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux participants.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Redoublement possible avec réinscription payante au tarif en vigueur.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE SOUS FORMAT INTRA

Zones à remplir	DU ETHNOMEDECINE (2 ans)		
	Nombre de stagiaires	Tarifs	Montant total
Convention employeur	19	€ 1 800,00	€ 34 200,00
Tarif IP	1	€ 1 800,00	€ 1 800,00
Tarif Universitaire Junior	0	€ 250,00	€ -
Tarif Mécanalgies	0	€ 500,00	€ -
Tarif Réinscription Mémoire	1	€ 600,00	
Achat de place region	0	€ -	€ -
Subvention	-		€ -
Total	20	€ 1 850,00	€ 36 000,00

Durée totale de formation (heure stagiaire)	120

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€ 36 000,00
Coût complet total (€)	€ 33 568,92
Coût / heure (€)	€ 18,74
Marge sur coûts complets (%)	7,3
Marge sur coûts complets (€) - bénéfice	€ 2 431,08

Enveloppe prime à intéressement (%)	€ 121,55
Reversement compagnie (excédent)	€ 2 309,53

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (heure)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PU-PH, PRAG, Professeur associé	0	€ 460,00	€ -
Maîtres de conférences et assimilés	MCF	0	€ 130,00	€ -
Rang 2nd degré	Professeurs agrégés et certifiés	0	€ 150,00	€ -
Autres	Autres enseignants (vacataires)	0	€ 450,00	€ -
Cont/tarif	Professeur contractuel (et 2nd degré (CDD et CDI) / vacataire)	0	€ 150,00	€ -
Cont/tarif	Acteurs formateurs (management) (ATSS)	0	€ 120,00	€ -
Rang Doctorat	Docteur non-MCF	0	€ 200,00	€ -
Encadrants fonctionnaire	Intervenants internes de haut grade et cadres/encadrants / personnels BIATSS titulaires	102	€ 61,31	€ 6 251,62
Vacataires/Contractuels	Intervenants externes non titulaire / personnels BIATSS vacataires	0	€ 41,19	€ -
Tuteur	Tuteur statutaire/apprenti	0	€ 120,00	€ -
Prestataire	Autres, compétences de pointe externe	0	€ -	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		102	€ 61,31	€ 6 251,62

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ 6 251,62
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ -	€ -
€ 41,31	€ 6 251,62

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Mouvements/transports et vacations (Transport et autres)	Billet d'avion, trains		FORFAIT	€ 5 200,00
Mission intervants et vacataires (Hébergement / Tourisme)	Hôtels, frais de repas (pénibles)		FORFAIT	€ 900,00
Restauration (pause, repas)	Pause stagiaires, repas des diplômés		4%	€ 1 124,00
Prévision pour défaillance	Abandons/ajournements	1 (cout moyen/stagiaire)	FORFAIT	€ 1 530,00
Responsabilité pédagogique	Portage et coordination du DU	30	61,31	€ 1 839,30
Développement formation	Pédagogie (conception, mise)		2%	€ 612,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				€ 11 205,30

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	17 456,92
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (dont RH + D)	47,94% €	18 543,08

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement du Service FC (RH)		10%	€ 6 129,00
Fonctionnement logistique	Formation personnels FC, loyers etc. (bureaux de bureau, matériel)		5%	€ 1 530,00
Gouvernance / Pilotage (UFR)	Plan de gestion (conseil pédagogique, conseil de gestion)		10%	€ 1 060,00
Gouvernance / Pilotage (UFR)	Supervision (Region, ARS, etc)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 10 719,00

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	28 168,92
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	7,94% €	2 431,08

Indicateurs / stagiaire

Durée totale de formation (heure stagiaire)	120
Coût complet par stagiaire (€)	€ 1 408,45
Coût de l'heure stagiaire (€)	€ 11,74
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	18

	Moyenne volume horaire	Moyenne coût formation (coût employeur)
DU hors santé (CP)	104	2 626
DU santé		
Licence (R)	140	4 720
Master (R)	360	6 867

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE SOUS FORMAT INTRA

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€ 10 000,00
Coût complet total (€)	€ 21 890,82
Coût / heure (€)	€ 8,11
Marge sur coûts complets (%)	1,84
Marge sur coûts complets (€) - bénéfice	€ 3 340,18

Enveloppe prime à intéressement (%)	€ 334,04
Reversement compagnie (excédent)	€ 3 006,14

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,50	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ 6 251,62
€ 41,31	€ -
€ 41,31	€ -
€ -	€ -
€ 41,31	€ 6 251,62

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 1 124,00
FORFAIT	€ 1 530,00
2%	€ 612,00
FORFAIT	€ -
	€ 3 266,00

	€	9 517,62
44,94%	€	20 390,20

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
20%	€ 2 226,00
10%	€ 1 060,00
10%	€ 1 060,00
20%	€ -
	€ 12 240,00

	€	21 890,82
28,36%	€	8 749,18

Indicateurs / stagiaire

Durée totale de formation (heure stagiaire)	0
Coût complet par stagiaire (€)	€ 1 092,54
Coût de l'heure stagiaire (€)	€ 8,11
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	19

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNÉE UNIVERSITAIRE	2026/2028	IV HCPI HNCP	Non concerné	RÉGIME DE LA FORMATION	Formation initiale Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme universitaire (DU) Ethnomédecine

Objets d'enseignement	ECTS	CM	TD	TP	Temps de travail personnel	Total HETD	RÉGIME GÉNÉRAL Session 1 – Modalités d'évaluation de l'enseignement (3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) Contrôle Continu Intégral (CCI) Contrôle Terminal (CT))	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve – Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc – type	durée	coefficient	RÉGIME SPÉCIAL Session 1 – Modalités d'évaluation de l'enseignement (3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) Contrôle Continu Intégral (CCI) Contrôle Terminal (CT))	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve – Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc – type	durée	coefficient	RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance – Seconde chance	Session de rattrapage session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve – Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc – type	durée	coefficient
ANNÉE 1																					
Semestre 1																					
UE1 S1 Anthropologie médicale	2	20			20	30.00	CT	1	dossier à rendre ou écrit	2 H								X	oral		
UE2 S1 Santé et développement	2	20			20	30.00	CT	1	dossier à rendre									X	oral		
Semestre 2																					
UE3 S2 Ethnomédecine	2	20			20	30.00	CT	1	dossier à rendre ou écrit	2 H								X	oral		
UE4 S2 Ethnobotanique réunionnaise ou mahoraise	2	12		8	20	23.33	CT	2	écrit écrit TP									X	oral ou écrit		
ANNÉE 2																					
Semestre 3																					
UE5 S3 Ethnopharmacologie	2	16		4	20	26.67	CT	1	dossier à rendre ou écrit	2 H								X	oral		
UE6 S3 Médecines savantes non-occidentales	2	20			20	30.00	CT	1	dossier à rendre									X	oral		
Semestre 4																					
UE7 S4 Donner de la valeur aux savoirs traditionnels à travers la connaissance de la pharmacopée (Afrique et ocean Indien)	2	16		4	20	26.67	CT	1	dossier à rendre ou écrit	2 H								X	oral		
UE8 S4 Savoirs et médecines traditionnels	2	20			20	30.00	CT	1	dossier à rendre									X	oral		

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	144	0	16	160,00
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	216	0	10.67	226,67

UNIVERSITE DE LA REUNION
UFR SANTE

Programme des enseignements du Diplôme Universitaire en Ethnomédecine
Année universitaire 2026-2027
Directeur du DU Pr. François Taglioni

Semestre 1 CM : 20 H	**UE 1.S1. Anthropologie médicale**	2 ECTS
Responsables	L. POURCHEZ (Professeur) ; A. PELERIN (Médecin)	
Objectifs	Le cours d'anthropologie médicale se propose de donner les concepts qui fondent l'ethnomédecine	
Contenu	D'un point de vue conceptuel, seront visités les concepts : - Illness, sickness, disease - Care and cure - Culture bound syndrome - Pathocénose On abordera également les différentes lectures possibles du terme maladie Les exemples présentés seront associés au VIH, au cancer, à l'anthropologie de la fécondité, aux maladies émergentes, à l'anthropologie des contextes hospitaliers. **Bibliographie** Benoist, Jean, 1993, *Anthropologie médicale en société créole*. Paris : PUF. *Bonnet, Doris*, 1988, *Corps biologique*. Corps social. Procréation et maladies de l'enfant en pays mossi (Burkina Faso). Paris : Éditions de l'Orstom. *horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins.../25416.pdf* Fainzang, Sylvie, 2000, « *La maladie, un objet pour l'anthropologie sociale* », *classiques.uqac.ca/.../Fainzang_sylvie/maladie_objet...sociale/maladie_objet...* *Good, Byron, 1998, Comment faire de l'anthropologie médicale, médecine, rationalité et vécu. Paris : Synthélabo.* Pouchelle, Marie-Christine, 2003, *L'Hôpital corps et âme. Essai d'anthropologie hospitalière*, Paris, éd. Seli Arslan. Pourchez, Laurence, Dupé Sandrine, 2011, *Enquête sur les grossesses chez les mineures*. Saint-André : Océan Editions. Véga, Anne, 2001, *Une ethnologue à l'hôpital*. Paris : Editions des archives contemporaines.	
Évaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) ou Épreuve terminale écrite de 2 h qui portera sur l'ensemble du programme de l'UE (CTE). Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 1 CM : 20 H	**UE 2.S1. Santé et développement**	2 ECTS
Responsable	F. TAGLIONI (Professeur)	
Objectifs	Que cet enseignement permette aux étudiants une réflexion autour de l'espace du risque sanitaire et sur les effets de contexte, à la croisée de l'environnement spatial et social, sur le développement des sociétés.	
Contenu	Le niveau de développement humain conditionne fortement le degré de performance sanitaire qui prévaut non seulement à l'échelle de tous les pays du monde mais également à l'échelle des individus. Les interactions entre développement et santé sont riches d'enseignements et de défis. Certes, les enjeux du développement sanitaire sont d'autant plus fondamentaux que les pays sont pauvres mais, dans un monde globalisé et en mutation climatique, les problèmes sanitaires des uns deviennent inévitablement ceux des autres. Pour ce cours, nous mettrons en perspective santé et développement et leurs conséquences socio-spatiales. Nous montrerons que les conditions socio-environnementales expliquent beaucoup quand il s'agit d'inégalité de santé et d'allocation de ressources. Nous verrons également que la discrimination sociale est aussi importante que les inégalités économiques. Risques sanitaires, gestion des crises, émergence des maladies infectieuses et vulnérabilité des sociétés seront croisés dans une démarche transdisciplinaire. Il s'agira de réfléchir aux effets de contexte et de composition -à la croisée du spatial et du social- qui constituent la toile de fond d'une société locale ancrée dans son territoire avec ses usages et ses pratiques socio-spatiales. **I. Concepts et méthodes** 1. La santé 2. L'environnement 3. Santé et environnement 4. Le développement : les mots, les choses et les indicateurs 5. Des modèles explicatifs des disparités interindividuelles de santé 6. Les disparités spatiales de santé et de la notion de contexte **II. Un monde sanitaire protéiforme** 1. Les inégalités dans le monde 2. Des contrastes également nationaux et régionaux 3. Les inégalités villes/campagnes 4. Les inégalités à l'échelle locale 5. Transition épidémiologique et sanitaire **III. Des exemples** 1. Quid de la transition épidémiologique et sanitaire dans les petits espaces insulaires ? 2. Le chikungunya dans le sud-ouest de l'océan Indien 3. Développement et discrimination : le pian et les Pygmées au Congo 4. Inégalités sociales et développement à La Réunion 5. La dengue en Nouvelle-Calédonie : entre endémie et épidémie 6. Le risque requin à La Réunion : des animaux et des hommes **Bibliographie** Bret, B., 2006. *Le tiers-monde, croissance, développement, inégalités*. Paris, Ellipses, 222 p. Bué, A., Plet, F., 2010. *Alimentation, environnement et santé*. Paris, Ellipses, 288 p. Catteau, C., *et alii.*, 2005. *Atlas de la santé à La Réunion : environnement, mortalité, morbidité, offre de soins*. DRASS/IRD, Sainte-Clotilde, 87 p. Chasles, V. (dir.), 2010. Santé et mondialisation. Lyon, Université Jean Moulin, 325 p. Curtis, S., 2005. *Health and inequality*. Londres, Sage, 344 p. Fleuret, S. ; Hoyez, A-C., 2012. *Santé et géographie*. Paris, Economica-Anthropos, 302 p. Ménard, S., 2005. *Géographie sanitaire appliquée et santé communautaire dans les sociétés traditionnelles*. Paris, Zagros, 269 p. Rakotosamimanana, S., Rakotoarimanana, F., Raharimanga, V., Taglioni, F., Ramamonjisoa, J., Randremanana, R., Rajerison, M., Rakotomanana, F., 2021. "Influence of socio-spatial determinants on Knowledge, Attitudes and Practices related to plague in population living in endemic areas in the Central Highlands, Madagascar". *BMC Public Health* https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-021-11101-3 Rakotosamimanana, S., Kassie, D., Taglioni, F., Ramamonjisoa, J., Rakotomanana, F., Rajerison, M., 2021. "A Decade of plague in Madagascar: description of two hot spot districts". *BMC Public Health* https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-021-11061-8 Salem, G. ; Vaillant, Z., 2008. *Atlas mondial de la santé*. Paris, Autrement, 80 p. Salem G., 1998. *La santé dans la ville : Géographie d'un petit espace dense : Pikine Sénégal*. Paris, Karthala-Orstom, 360 p. Taglioni, F., 2020. "La Covid-19 comme indicateur des spécificités sanitaires dans les outre-mers français : le cas de Mayotte". Revue *Carnets de Recherches de l'océan Indien*, n°5, juin, p. 127-132 Taglioni, F. *et alii*, D., 2019. "A Spatial and Environmental Analysis of Shark Attacks on Reunion Island (1980- 2017)". *Marine Policy*, vol. 101, p. 51-62. www.taglioni.net/Recherche/Pre-print.pdf Taglioni, F. *et alii.*, 2013. "The influenza A (H1N1) Pandemic in Reunion Island: Knowledge, Perceived Risk and Precautionary Behaviour". *BMC Infectious Diseases, vol 13:34* http://www.biomedcentral.com/1471-2334/13/34 Taglioni, F. ; Dehecq, J-S., 2009. "L'environnement socio-spatial comme facteur d'émergence des maladies infectieuses. Le chikungunya dans l'océan Indien". *EchoGéo*, n°9, juin http://echogeo.revues.org/index11168.html Zellweger, R. ; Cano, J. ; Mangeas, M. ; Taglioni, F. ; Mercier, A. ; Despinoy, M. ; Menkès,C. ; Déhecq, J-S. ; Dupont-Rouzeyrol, M. ; Nikolay, B. ; Teurlai, M., 2017. "Socioeconomic and environmental determinants of dengue transmission in an urban setting: an ecological study in Nouméa, New Caledonia". *Plos Neglected Tropical Diseases* *http://journals.plos.org/plosntds/article?id=10.1371/journal.pntd.0005471*	
Évaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) en session 1. Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 2 CM : 20 H	**UE 3.S2. Ethnomédecine**	2 ECTS
Responsables	L. POURCHEZ (Professeur) ; M. FLEURY (Maître de conférences)	
Objectifs	Il s'agira, dans ce cours, de poser les bases de l'ethnomédecine au travers de la découverte de deux sociétés porteuses, l'une et l'autre, de deux systèmes thérapeutiques différents de la biomédecine : - Le système thérapeutique réunionnais, ses logiques et cohérences, - La place des plantes médicinales dans la médecine des Noirs marron et des Amérindiens de Guyane française (Marie FLEURY)	
Contenu	**La médecine traditionnelle réunionnaise** - Origines - Conceptions de la maladie - Interprétations étiologiques - Culture bound syndromes - Rites de naissance et rites de mort, place des végétaux dans ces différents rituels **La médecine des Noirs Marrons de Guyane** Perception de la Maladie 1-Vocabulaire médical 2-Conception de la maladie 3-Interprétation étiologique **Thérapeutique** La place du magico-religieux dans la démarche thérapeutique Conception de l'être humain Place des végétaux dans les différentes étapes de la vie Les rites de naissance et de la mort Place des remèdes populaires dans la démarche thérapeutique Exemples de pratiques thérapeutiques **Plantes médicinales** Origine Préparation Quelques exemples de plantes utilisées **Les Amérindiens Wayana** La perception de la maladie dans le chamanisme La thérapeutique Exemple des maladies liées à une rupture d'interdit Correspondance entre maux, animaux et végétaux La médecine populaire Les principales plantes médicinales utilisées Quel avenir pour la médecine populaire traditionnelle ? **Introduction à la médecine créole** Conception de la maladie Les différents Thérapeutes Plantes médicinales créoles **Conclusion** L'importance du culturel dans la perception de la maladie, et l'usage des plantes médicinales. **Bibliographie succincte** Benoist J., 1993, *Anthropologie médicale en société créole*. Paris : PUF. Bonnet D., Pourchez L. (eds.), 2007. *Du soin au rite dans l'enfance*. Paris : ERES / IRD. Chapuis J., 1998. *La personne wayana entre sang et ciel*. Thèse d'anthropologie, Aix-Marseille, 2 Tomes, 1082 p. *Fleury M.,. 1991* -"Busi nenge", les Hommes-Forêt. Essai d'ethnobotanique chez les Aluku (Boni) en Guyane française, *thèse présentée pour l'obtention du titre de docteur de l'université Paris 6, spécialité : Biologie Végétale Tropicale, 357 p.* Fleury M., 2007. *Remèdes wayana – Wajana epit* , Editions GADEPAM-CRDP, 112 p. Fleury M., 2007. « Du piment de l'agouti à la fiente d'aigle harpie : les animaux entre aliments, maux et remèdes chez les Wayana (Guyane française), *in* Dounias E., Motte-Florac E., Mesnil M., Dunham M. (eds). *Le symbolisme des animaux. L'animal clef-de-voûte dans la tradition orale et les interactions homme-nature / Animal symbolism. The "keystone" animal in oral tradition and interactions between humans and nature*. Paris, IRD, DVD Collection "Colloques et Séminaires" : 835-855. Grenand P., Moretti C., Jacquemin H., Prévost M.F., 2004. *Pharmacopées traditionnelles en Guyane. Créole, Palikur, Wayāpi*, Editions de l'IRD , Paris, 816 p. Hurault, J. 1961. *Les Noirs réfugiés Boni de la Guyane française*. Mémoire 63 de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN), Dakar, 363 p. + pl. Hurault, J. 1965. *La vie matérielle des Noirs réfugiés Boni et des Indiens Wayana du haut Maroni (Guyane française). Agriculture, économie et habitat*. Mémoire ORSTOM, Paris, 142 p. + depliant + photos. Pourchez, L., 2002. *Grossesse, naissance et petite enfance en société créole*. Paris : Karthala. Pourchez, L., 2011. *Savoirs des femmes. Médecine traditionnelle et nature*. Paris : UNESCO Publishing. Vernon D., 1987. *« Payer n'est pas mourir ». Le sens des prestations dans une médecine traditionnelle*. DEA d'anthropologie, EHESS, 300 p. Vernon D., 1992. *Les représentations du corps chez les Noirs Marrons Ndjuka du Surinam et de la Guyane Française*. Editions de l'ORSTOM, Paris, 95p.	
Évaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) ou Épreuve terminale écrite de 2 h qui portera sur l'ensemble du programme de l'UE (CTE). Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 2 CM : 12 H TP : 8 H	**UE 4.S2. Ethnobotanique réunionnaise ou mahoraise**	2 ECTS
Responsable	C. LAVERGNE (Dr en écologie)	
Objectifs	L'objectif majeur de ce cours d'ethnobotanique est d'apporter aux étudiants les bases de la connaissance de la flore des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. Les cours magistraux seront accompagnés de la constitution pratique d'un herbier et d'une sortie pour approcher l'ethnobotanique de terrain.	
Contenu	1) Connaissance de la flore des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien 2) Initiation à la botanique et aux outils de connaissance (inventaire, herbiers, phylogénies) 3) Diversité chimique des plantes terrestres et interactions plantes-animaux 4) Enjeux de conservation de la flore et des milieux naturels La séance de travaux pratiques aura lieu sur le terrain (8h) et fera l'objet d'un compte rendu. Bibliographie Cadet, T. 1977 et 1980. *La végétation de l'île de La Réunion.* Thèse. Université d'Aix Marseille. Jacob de Cordemoy, E. 1891. *La flore de La Réunion.* http://www.biodiversitylibrary.org/item/41434#page/2/mode/1up Parc National de La Réunion. 2010. *Pitons Cirques et remparts de l'île de La Réunion, dossier de candidature au patrimoine mondial de l'humanité* Bosser J. et al. 1976-2013. *Flore des Mascareignes.* MSIRI, MNHN, IRD. Blanchard, F. 1999. *Guide des milieux naturels : Réunion, Ile Maurice, Rodrigues.* Ulmer eds. Crawley, M. 1993. *Plant Ecology.* Blackwell scientific eds. Lavergne, R. *Tisanes et tisaneurs de La Réunion.* Thèse de doctorat de l'Université de Montpellier	
Évaluation	Épreuve terminale écrite de 2 h qui portera sur l'ensemble du programme de l'UE (CTE) et Épreuve continue de TP notation du compte rendu de sortie (CTTP). Épreuve terminale orale en session 2 ou Épreuve terminale écrite de 2 h	

UNIVERSITE DE LA REUNION
UFR SANTE

Programme des enseignements du Diplôme Universitaire en Ethnomédecine
Année universitaire 2027-2028
Directeur du DU Pr. François Taglioni

Semestre 3 CM : 16 H TD : - TP : 4 H	**UE 5.S3. Ethnopharmacologie**	2 ECTS Obligatoire
Responsable	C. MARODON (Dr en pharmacie)	
Objectifs	L'ethnopharmacologie consiste à recenser les savoirs thérapeutiques traditionnels et promouvoir le développement des médicaments à base de plantes. Dans cette approche analytique, la connaissance de la composition chimique des plantes, leurs propriétés pharmacologiques, leurs toxicités éventuelles permettent de confirmer, ou d'émettre des recommandations sur leurs usages. L'objectif est d'évaluer l'intérêt thérapeutique des plantes médicinales utilisées dans leur cadre législatif (pharmacopée nationale, santé primaire et développement durable). Principales plantes utilisées à L'île de La Réunion.	
Contenu	Les bases de l'ethnopharmacologie: - peuplement de l'île, immigration lointaine et proche, influence régionale, évolution - vocabulaire et définitions (étymologie) - l'histoire des drogues végétales et leur observation - les acteurs (tradipraticiens, chercheurs, familles, origine des populations, etc...) - méthodologie des observations ethnopharmacologiques, les enquêtes (ethnobotanique, noms latins, noms vernaculaires, confusions, théorie des signatures, etc..) et traitement (bases de données, libre expression, mots clefs,) - notions de toxicité (aiguë, chronique, mutagénicité, cancérogénicité, hépatotoxicité, néphrotoxicité, neurotoxicité, risques pour mère et enfant, grossesse, allaitement) précautions, recommandations, ... -allégations et propriétés vérifiées (distinction) - aspect environnemental, cueillette, culture, jardin créole, marchés, échange de plantes, tisaneur de forêt, ... - législation France, Europe, et spécificités DOM - intérêt sociétal, et restitutions en langue et modes de communications respectant la culture des groupes (ex. TRAMIL, Jardins du Monde, etc...) - les pharmacopées traditionnelles et officielles. - la tradition et le modernisme : phénomène de modes, retour "au naturel", adaptation, réponses (paludisme, dengue, épidémie du Chik, grippe, diverses menaces sanitaires, stress oxydatif, cholestérol, etc...) - principales approches par besoins et affections (bases anatomo-physiologiques- affections- les réponses et remèdes seront cités) - principales approches par monographies des plantes et leurs utilisations, précautions, composition (quelques plantes) **Bibliographie succincte** Longuefosse L., *Guide de la phytothérapie créole*. Orphie, 2006 Fleurentin J., *De la plante au médicament* 2, 2008 Riviere M., *Amis et faux amis*, 2008 Les plantes toxiques de La Réunion, 2012 Morel JM, *Traité pratique de phytothérapie*, 2008 Wichtl M, Anton R, *Plantes thérapeutiques*, Tec & doc, 2010 Bruneton J, *Pharmacognosie*, Tec & Doc 4e, 2010 Lavergne R, *Les plantes médicinales d'aujourd'hui*. Orphie, 2010	
Évaluation	Épreuve terminale écrite de 2 h qui portera sur l'ensemble du programme de l'UE (CTE) ou Constitution d'un dossier sous forme d'une monographie bibliographique sur une plante médicinale (CTE*). Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 3 CM : 20 H TD : -	**UE 6.S3. Médecines savantes non occidentales**	2 ECTS Obligatoire
Responsables	M. FLEURY (Maître de conférences) ; T. PHAM QUANG (Tradipraticien et Professeur de Médecine Traditionnelle Chinoise à Lyon)	
Objectifs	Décrire la formation et l'évolution des concepts et des théories de base de la médecine traditionnelle chinoise (MTC) et ayurvédique par une approche de l'anthropologie médicale et de l'histoire de la pensée scientifique. Expérimenter soi-même en classe les méthodes de bien-être de la MTC et de l'ayurvéda. Introduire la situation de l'héritage et du développement de la MTC et de l'ayurvéda ainsi que les questions concernant sa transmission en dehors des sphères académiques chinoises et indiennes	
Contenu	**I - La médecine traditionnelle chinoise (T. PHAM QUANG)** 1. Présentation de la MTC 1.1 La Médecine traditionnelle Chinoise : culture, science et méthodologie 1.2 Les sources de la MTC et situation actuelle 1.3 Présentation des 5 disciplines : Pharmacopée, Acupuncture, Tuina, Diététique et Qi Gong 2. Concepts fondamentaux 2.1 Yin et Yang 2.2 Les 3 trésors : Jing Qi Shen 2.3 Qi, Sang et liquides organiques 2.4 Le système des méridiens 3. Présentation de quelques méthodes de diagnostic 3.1 La théorie des 5 Mouvements (wu xing) 3.2 La théorie des 8 principes 3.3 La théorie des organes et des viscères 3.4 Maladies et de syndromes 4. Bilan énergétique 4.1. Les 4 temps de l'examen (si wen) : observer (dont examen langue), écouter- sentir, interroger et palper (dont prise de pouls) 4.2 Les causes des déséquilibres (maladies) 5. Acupuncture et moxibustion (Zhen Jiu fa) 4.1 Repères historiques 4.2 Généralités (repérage, points, outils, techniques) 4.3 Quelques méthodes (5 points shu antiques, etc.) 6. Pharmacopée (Zhong yao) 6.1 Nature, de saveur, de tropisme et de contre-indication 6.2 Classication des substances (Yao) 6.3 Formules (Fang ji) 7. Se soigner par la diététique (Shíliáo) 8. Le massage thérapeutique (Tuina) 9. Qi Gong 9.1 Prévention et aide au soin (Yang sheng) 9.2 Agir sur l'énergie : intention (yi), respiration, postures 9.3 Pratique : quelques exemples **Bibliographie** Maciocia,G. *Les principes fondamentaux de la médecine chinoise*, Satas Pélissier, P. *La médecine traditionnelle pour les nuls* *Précis d'acuponcture chinoise*, Académie de MTC, Dangles Editions Deadman, P. & Al-Khafaji, M. *Manuel d'acupuncture*, Satas Chapellet, J. *A la découverte de la diététique chinoise*, ed. Guy Trédaniel Dan Bensky, S. Clavey, E. Stöger, *Materia Medica*, Eastland Press	**II - La médecine ayurvédique (M. FLEURY)** Les grands principes et l'usage des plantes médicinales A- Introduction aux grands principes de l'Ayurvéda B- Constitution de l'être humain 1- Le concept des pancra Mahâbhuta / 2- Le concept des tridosha / 3- Le concept des saptadhâtu / 4- Les Uapdhâtu / 5- Les tri Mala / 6- Les Srota / 7- Les Agnis / 8- Ama C-Pathologie 1- Ethiologie / 2- Pathogénèse / 3- Processus physiopathologique D-Diagnostic 1- Examen du malade / 2- Examen de la maladie / 3- Pronostic E-Traitement 1- Les différentes thérapies / 2- Modes d'action des drogues / 3- Les préparations F- Yoga et Ayurvéda 1- Le Dharma / 2- La nature mentale et les trois gunas / 3- Les différents types spirituels / 4- Les chemins du Yoga / 5- Les différents corps G- Les pranas, nadis et chakras 1- Les pranas / 2- Les chakras / 3- Les nadis H- Thérapeutiques en Ayurvéda 1- Les drogues / 2- Diététique / 3-Les six saveurs I-Phytothérapie : les plantes médicinales en Ayurvéda 1- Classification / 2- Quelques exemples de plantes médicinales utilisées **Bibliographie succinte** Dastur J.F., 1960. *Everybody's guide to ayurvedic medecine* D.B. Tarporeva sons and Co, private LD, 316 p. Edde G., 1985. *La Médecine ayurvédique*, éditions Dangles Edde G., 1992. *Traité de l'Ayurvéda*, tome I et II, éditions Guy Trédaniel Filliozat J., 1949. *La Doctrine classique de la médecine indienne*, éd. École Française d'Extrême Orient. Paris, Imprimerie Nationale, 1949 Frawley D. & G. Smith Dulac, 2002. *Yoga et Ayurvéda. Autoguérison et réalisation de soi.* Editions Turiya, 399 p. Frawley D. & V. LAD, 2004. *La divinité des plantes. Guide ayurvédique de phytothérapie.* Editions Turiya, 350 p. Frawley D. 2009. *La santé par l'Ayurvéda. Guide pratique des thérapies ayurvédiques.* Editions Turiya, 543 p. Fleury M., 1987. *Médecine ayurvédique et phytothérapie. Etude comparée de quelques plantes médicinales.* Thèse de Pharmacie, Nantes, 107 p + annexes. kiran vyas 2010. *Le bien-être par l'Ayurveda. Les bienfaits de la cure ayurvédique.* Marabout éditions, 221 p. Mazars G.,1995. *La médecine indienne*, PUF (Que sais-je ? n° 2962), 1995 Peny J. M ., 1986. *Approche des principes fondamentaux de la médecine ayurvédique.* Thèse de pharmacie, Nantes, juin 1986. 345 p. Zimmerman F., 1982. La place de la médecine ayurvédique dans la vie quotidienne, *in Bul. Ethnomedecine* (14), juin 1982 : 3-11	
Évaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) en session 1. Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 4 CM : 16 H TD : - TP : 4 H	**UE 7.S4. Donner de la valeur aux savoirs traditionnels à travers la connaissance de la pharmacopée (Afrique et océan Indien)**	2 ECTS Obligatoire
Responsable	C. MARODON (Dr en pharmacie)	
Objectifs	Ce cours se propose de donner aux étudiants un bon aperçu de la pharmacopée africaine et india-océaniste. Les étudiants seront en mesure à la fin de ce cours de connaître l'historique des plantes médicinales en général en mettant l'accent sur les plantes médicinales africaines; les diverses conventions internationales encadrant l'exploitation des plantes médicinales ; leurs utilisation ; les contrôles de qualité ; les débouchés socio-économiques induits associés au développement de la pharmacopée végétale.	
Contenu	Bien que l'Afrique subsaharienne et des îles de l'océan indien contiennent environ 60.000 des espèces végétales supérieures du monde, environ 25 % de la totalité du monde; moins de 8% des 1100 plantes médicinales commercialisées à l'échelle internationale sont d'origine africaine Cette situation est due au fait que l'information sur les usages traditionnels des plantes africaines a rarement été écrite, mais transférée oralement de génération en génération par les conteurs et les guérisseurs traditionnels. Les plantes médicinales constituent une source extrêmement importante pour le développement pharmaceutique mondial, la cosmétique et l'industrie du parfum. Plus de 40% des médicaments homologués sont à la source d'origine végétale. En Afrique, la médecine indigène est généralement la forme la plus importante des traitements et aussi une pratique culturellement acceptée. Toujours dans une grande partie de l'Afrique rurale, c'est la seule forme de thérapie qui existe. La phytothérapie africaine repose sur les plantes sauvages récoltées plus que tous les autres continents sur Terre. La durabilité de cette ressource locale est de plus en plus en danger et cette situation est aggravée par le taux de déforestation estimé dans cette région à environ 1 % alors que la moyenne mondiale de 0,6 %. La perte des plantes signifie également la perte des connaissances traditionnelles transmises. L'évaluation d'observations de l'application de certaines plantes sur les troubles humains et animaux depuis de multiples générations est difficile en particulier, en raison des activités de bio-prospection globales aujourd'hui. **Bibliographie** Blumenthal M Ed. (1998). *The Complete German Commission E MOnographs. Therapeutic Guide to Herbal Medicines*. American Botanical Council. Austin, Texas, US Brendler T. Ed (2010). *African Herbal Pharmacopoeia*. AAMPS Publishing, Mauritius Gurib-Fakim A (1994-1997). *Plantes Médicinales de Maurice*. Editions de l'océan Indien, Rose Hill, Maurice Neuwinger HD (1996). *African Ethnobotany, Poisons and Drugs. Chemistry, Pharmacology, Toxicology*. Chapmann and Hall, London, UK Wichtl M Ed. (2003). *Herbal Drugs and Phytochemicals. A handbookj for practice on a scientific basis*. 3rd Edition. MedPharm Scientific Publishers, Stuttgart, Germany	
Évaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) ou Épreuve terminale écrite de 2 h qui portera sur l'ensemble du programme de l'UE (CTE). Épreuve terminale orale en session 2	

Semestre 4 CM : 20 H TD : -	**UE 8.S4. Savoirs et médecines traditionnelles**	2 ECTS Obligatoire
Responsable	L. POURCHEZ (Professeur)	
Objectifs	Former les étudiants à ce qui constitue la base des cultures et des médecines traditionnelles	
Contenu	Les savoirs traditionnels, qualifiés également de savoirs locaux et autochtones ou d'autres systèmes de savoirs, seront évalués dans leur similitude et leur différence par rapport aux savoirs scientifiques. Ils concernent tous les domaines depuis celui de la gestion de la biodiversité, jusqu'à celui de la santé, en passant par les techniques et savoir-faire relatifs aux modes de vie : chasse, pêche, agriculture, cueillette. Les savoirs locaux sont à la fois des pratiques, des savoirs plus élaborés comparables à la science et basés sur l'observation, et sont empreints de représentations et visions du monde spécifiques à la culture dont ils sont issus. Ils ne sont pas immuables, mais au contraire comme toutes traditions sont réinterprétés et se transforment dans un monde en évolution. Nous aborderons également les problèmes de leur transmission dans un contexte non formel d'apprentissage en situation, qui est souvent menacée par les transformations des sociétés qui séparent radicalement les adultes et les jeunes, les femmes et les hommes, la tradition et la modernité. Nous présenterons enfin l'histoire des différentes phases de la pensée occidentale sur les savoirs locaux, depuis la négation des savoirs locaux (seule la science occidentale sait, les autres cultures croient), jusqu'à leur acceptation d'un point de vue intellectuel (relativisme culturel), pour arriver à la phase contemporaine inscrite dans leur reconnaissance dans les conventions internationales en tant que droits, protection de la propriété intellectuelle et partage équitable. **Bibliographie** Agrawal, Arun (Edit.), 2002, Les savoirs autochtones, *Revue internationale des sciences et sociales*, Numéro 173, Unesco Berkes, Fikret, 2008, *Sacred Ecology : Traditional ecological knowledge and resource management*, Edit. Routledge Lévi-Strauss, Claude, 1962, *La pensée sauvage*, Plon Pourchez, Laurence, 2011, *Savoirs des femmes - médecine traditionnelle et nature. Maurice, Réunion, Rodrigues*. Editions Unesco, collection Savoirs Locaux et autochtones. Roturier, Samuel et Roué, Marie, 2009, Of forest, snow and lichen: Sa´mi reindeer herders' knowledge of winter pastures in northern Sweden, *Forest Ecology and Management* 258, 1960–1967	
Evaluation	Constitution d'un dossier (CTE*) en session 1. Épreuve terminale orale en session 2	

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire ETHIQUE SANTE ET SOCIETE
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Bérénice ROY-DORAY – PU/PH Mail : berenice.doray@univ-reunion.fr COORDONNATEURS(S) PÉDAGOGIQUE(S) : ANTOK Emmanuel - emmanuel.antok@chu-reunion.fr KUHN Céline - celine.kuhn@univ-reunion.fr MENARD Christophe - christophe.menard@ies-reunion.fr MERLIER Philippe - Philippe.Merlier@ac-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	▯ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : BAC + 2 ▯ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ▯ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - Infirmiers - Médecins - Internes en médecine - Psychologues - Assistantes sociales - Rééducateurs - Educateurs - Représentant des usagers - Sages femmes

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Définir la notion d'éthique Connaître les bases philosophiques et juridiques de l'éthique Discerner le droit, de la morale, de l'éthique, de la déontologie Contextualiser des concepts éthiques dans une société multiculturelle Savoir développer une culture de l'interdisciplinarité Savoir clairement recourir à l'éthique dans la relation de soins et la décision médicale Identifier un questionnement éthique dans une situation, et mener son analyse en recourant aux outils spécifiques à la démarche de réflexion éthique. Comprendre l'impact des évolutions sociétales et du système de santé sur la prise en soins

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	**3 Unités d'Enseignement (UE)** UE1 - Fondements de l'éthique médicale : Le respect de la dignité humaine UE2 - Éthique appliquée à la relation de soins : Le corps pour soi et pour autrui UE3 - Fondements théoriques de l'éthique médicale : Le consentement : Pour qui, pour quoi, comment ?
Volume horaire étudiant de la formation par année	97H50 d'enseignements

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation.

	Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	Le Diplôme Universitaire Ethique Santé et Société est obtenu : ** Après avoir rendu et soutenu un mémoire qui devra présenter une note égale ou supérieure à 10/20 : - Rendu Mémoire pour 1/3 de la note /20 - Soutenance de Mémoire pour 2/3 de la note /20 ** Présence obligatoire aux enseignements

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Une date de rendu de mémoire est communiquée par l'équipe pédagogique en début de formation. Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heure de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON Rendu et soutenance du mémoire obligatoire dans le respect du calendrier pédagogique (Session 1 et Session 2)
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Rendu et soutenance du mémoire obligatoire dans le respect du calendrier pédagogique (Session 1 et Session 2) ; L'absence à une épreuve entraîne la note 0.

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N° FICHE RNCP	Non concerne	REGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) ETHIQUE SANTE ET SOCIETE 2026-2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session 1			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE	ECTS	CM	TD	TP		Total HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre / Travaux Pratiques, etc
BCC : Intitulé															
UE 1 - Fondements de l'éthique médicale : Le respect de la dignité humaine			32,5		32,5	32,5	CT	1	MEMOIRE A RENDRE + SOUTENANCE					X	MEMOIRE A RENDRE + SOUTENANCE
UE 2 - Éthique appliquée à la relation de soins : Le corps pour soi et pour autrui			32,5		32,5	32,5									
UE 3 - Fondements théoriques de l'éthique médicale : Le consentement : Pour qui, pour quoi, comment ?			32,5		32,5	32,5									

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	0	97,5	0	97,50
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	0	97,5	0	97,50

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (COÛT TOTAL / COÛT HORAIRE RÉEL FOIS)

Zones à renseigner

	DU ETHIQUE		
	Nombre de stagiaires	Tarif	Montant total
Convention employeur	5	€ 1 800,00	€ 9 000,00
Tarif IP	15	€ 1 200,00	€ 18 000,00
Allocataire	0	€ 400,00	€ -
Tarif Universitaire Junior	3	€ 600,00	€ 1 800,00
Tarif Mécanalgées	3	€ 500,00	€ 1 500,00
Achat de place région	0	€	€ -
Subvention			€ -
Total	26	€ 1 165,38	€ 30 300,00

Marge > 10% → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€	30 300,00
Coût complet total (€)	€	26 719,16
Coût / Heure (€)	€	4,56
Marge sur coûts complets (%)		11,8
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€	3 580,84

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€	179,00
Reversement compagnonnie (le cédent)	€	3 401,84

Durée totale de formation (heure stagiaire) 120

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (total)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PUPH, PRAG, Professeur associé	0	€ 140,00	€ -
Maîtres de conférences et assimilés	MCF	0	€ 150,00	€ -
Enseignant agrégé	Professeurs agrégés et assimilés	0	€ 150,00	€ -
Autres	Autres enseignants titulaires	0	€ 100,00	€ -
Contractuel	Professeur contractuel 2nd degré (CDD et CDI / Lecteur)	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Attachés temporaires d'enseignement (ATER)	0	€ 120,00	€ -
Aide médicale	Aide médicale	0	€ 100,00	€ -
Vacataires Non fonctionnaire	Intervenants extérieurs salariés privé ou indépendants / personnes BNTNS	98	€ 44,50	€ 6 008,38
Vacataires Fonctionnaire	Intervenants extérieurs titulaires salariés BNTNS fonction	0	€ 44,50	€ -
Tuteur interne	Maître statutaire/élevée	0	€ 100,00	€ -
Prestataire	Autres : Lumiscience de plateforme	0	€	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		98	€ 44,50	€ 6 008,38

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Missions enseignants et formateurs : Transport et autres	Billet d'avions, trains		FORFAIT	€ 2 200,00
Missions enseignants et formateurs : Hébergement / Nourriture	Frais de repas (pénibles)		FORFAIT	€ 900,00
Restauration (pauses, traiteurs)	Petit déjeuners, remise des diplômes		6%	€ 1 212,00
Provision pour défaillance	Abandons apprenants	1 stagiaire moyen (pénibles)	FORFAIT	€ 1 145,38
Responsabilité pédagogique	Porteur et coordonnateur du DU	40	61,31	€ 2 452,40
Fonctionnement formateur	(pédagogie, communication)		2%	€ 606,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPÉCIFIQUES				€ 10 475,78

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	16 484,16
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	45,73% €	13 815,84

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement du Service RC DU		20%	€ 6 060,00
Fonctionnement logistique	Formations personnels FC, logiciels, fournitures de bureau, maintenance		5%	€ 1 515,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Frais de gestion (frais usuels privés hors subventions)		10%	€ 2 700,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Subvention Région, ARS, etc.			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 10 275,00

TOTAL COÛTS COMPLETS (COÛT DIRECT + COÛT INDIRECT)	€	26 759,16
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	11,32% €	3 580,84

Chiffrage coût / stagiaire

Durée totale de formation (heure stagiaire)		120
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 027,99
Coût de l'heure de formation (€)	€	8,56
Nombre maximum de stagiaires pour équilibre		12

	Moyenne volume horaire	Moyenne coût formation (coût employeur)
Du mois centré (CP)	168	7924
Du Lundi		
Journée (B)	336	6700
Soirée (S)	168	6817

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COÛT RÉEL)

Marge > 10% → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€	30 300,00
Coût complet total (€)	€	20 781,76
Coût / Heure (€)	€	8,66
Marge sur coûts complets (%)		31,4
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€	9 518,24

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€	953,00
Reversement compagnonnie (le cédent)	€	8 565,24

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ -
€ 44,50	€ 6 008,38
€ 44,50	€ -
€ 100,00	€ -
€ -	€ -
€ 44,50	€ 6 008,38

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
6%	€ 1 212,00
FORFAIT	€ 1 145,38
2%	€ 606,00
FORFAIT	€ -
	€ 2 963,38

	€	8 971,76
28,92%	€	21 328,24

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
20%	€ 6 060,00
5%	€ 1 515,00
10%	€ 2 700,00
20%	€ -
	€ 10 275,00

	€	20 781,76
31,41%	€	9 518,24

Chiffrage coût / stagiaire

Durée totale de formation (heure stagiaire)		120
Coût complet par stagiaire (€)	€	769,30
Coût de l'heure de formation (€)	€	6,41
Nombre maximum de stagiaires pour équilibre		16

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 10/04/2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire ECHOGRAPHIE EN MEDECINE GENERALE
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Philippe GOMARD- maître de conférences associé des universités – médecin généraliste Mail : philippe.gomard@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification…)	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☐ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : • Professionnels de santé • Médecins Généralistes

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Acquisition de connaissances et de compétences pour UTILISER L'OUTIL ÉCHOGRAPHIE EN MÉDECINE GÉNÉRALE : À l'issue de la formation, les médecins généralistes seront en mesure d'intégrer la pratique de l'échographie dans leurs démarches diagnostics de premiers recours pour les problématiques courantes abdominales, urinaires, gynécologiques, obstétricales, traumatologiques et vasculaires.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE1 -. Bases théoriques - Echographie pleuro pulmonaire - vasculaire UE2 - La thyroïde UE3 - Echographie de l'épaule et de la cheville UE4 - L'abdomen UE5 - Reins et voies urinaires UE6.- Gynéco-obstétrique
Volume horaire étudiant de la formation par année	CM : 24 heures TD : 24 heures TP : 90 heures Total : 138 heures

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Cours présentiels magistraux, apprentissage en ligne en e-learning, associés à des travaux pratiques appliqués à l'utilisation pratique de l'échographe pour chaque unité d'enseignement. Contrôle continu des acquisitions d'apprentissage par des travaux dirigés sous forme de production de 40 comptes rendus échographiques et contrôle continu des connaissances pour chaque unité d'enseignement

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	▯ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	▯ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	▯ obligatoire ☐ facultative
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire.

	• GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	- Contrôle continu des acquisitions d'apprentissage par des travaux dirigés sous forme de production de 40 comptes rendus échographiques - Examen final écrit (1 heure)

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

3. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Le stagiaire ne valide pas son diplôme

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	NC

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	[illegible]	2016/2017	[illegible]	Non concerné	[illegible]	Régimes concernés à sélectionner [illegible]

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) ECHOGRAPHIE EN MEDECINE GENERALE 2026-2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session unique			RÉGIME SPECIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPECIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Elements constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles [illegible]	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve [illegible]	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles [illegible]	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve [illegible]	Seconde chance	Session de rattrapage - Session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) • Durée • Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve [illegible]
BCC - Semaine															
UE1 - Bases théoriques - Echographie pleuro pulmonaire - vasculaire		4	4	15	23	20.05	[illegible]	[illegible]	[illegible]						
UE2 - La thyroïde		4	4	15	23	20.05									
UE3 - Echographie de l'épaule et de la cheville		4	4	15	23	20.05									
UE4 - L'abdomen		4	4	15	23	20.05									
UE5 - Reins et vines urinaires		4	4	15	23	20.05									
UE6 - Gynéco-obstétrique		4	4	15	23	20.05									

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total HETD de l'année de formation [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COÛT HORAIRE MOYEN)

Année d'enseignement

DU ECHOGRAPHIE MEDECINE GÉNÉRALE	Nombre de stagiaires	Tarif	Montant total
Convention employeur	11	€ 2 500,00	€ 29 400,00
Tarif 1	20	€ 1 900,00	€ 38 000,00
Tarif bénévolat/ retraité	0	€ 900,00	€ -
Tarif Managériaux	0	€ -	€ -
Autre de plein région	0	€ -	€ -
Subvention	-		€ -
Total	31	€ 2 100,00	€ 65 400,00

Marge > 10% → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 5 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€	65 400,00
Coût complet total (€)	€	65 831,80
Coût / heure (€)	€	15,91
Marge sur coûts complets (%)		11,4
Marge sur coûts complets (€) - bénéfice	€	7 568,20

Durée totale de formation (heure stagiaire)	120

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (heure)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PUPH, PRAG, Professeur associé	4	€ 440,00	€ 20 460,00
Maîtres de conférences et assimilés	MCF	0	€ 330,00	€ -
Enseignant	Professeur agrégé et assimilé	0	€ 330,00	€ -
Autres	Autres enseignants vacataires	0	€ 330,00	€ -
Contractuel	Professeur contractuel (ex chargé CDD et CDI / lecteur)	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Intervenant temporaire d'enseignement (ATER)	0	€ 108,00	€ -
Assistant hospitalo	Assistant hospitalo	0	€ 200,00	€ -
Vacataires fonctionnaire	Intervenants extérieurs fonctionnaire privé et indépendants / personnels BIATSS	80	€ 41,31	€ 3 304,80
Vacataires fonctionnaire	Intervenants extérieurs fonctionnaire / personnels BIATSS vacataire	0	€ 43,50	€ -
Tuteur stagiaire	Tuteur stagiaire/service	0	€ 520,00	€ -
Prestataire	Prestataire de prestation	0	€ -	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		117	€ 189,62	€ 23 764,80

Enveloppe prime d'intéressement (%)	€ 358,45
Ressourcement composante (excédent)	€ 8 208,35

[?] [illegible] LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAUX ET DE RECHERCHE

[illegible]

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Missions enseignants et enseignants-chercheurs et autres	Billet d'avion, train		FORFAIT	€ 2 400,00
Missions enseignants et enseignants - chercheurs et autres	Hôtels, frais de repas (perdiem)		FORFAIT	€ 800,00
Rémunérations (paiements, traitements)	Pots d'ouvertures remise des diplômes		6%	€ 2 520,00
Prestation pédagogique	Abonnements applications	1 book moyen tarifaire	FORFAIT	€ 3 300,00
Responsabilité pédagogique	Porteur et coordonnateur du DU	10	413,71	€ 413,69
Fonctionnement formation	Pédagogique, communication		2%	€ 1 260,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				€ 9 693,28

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	33 458,08
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (ligne > 0)	43,36% €	31 941,92

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement (ex taxe FC)		20%	€ 12 600,00
Fonctionnement logistique	Fournitures pédagogiques, logistiques, fournitures de bureau, internet		2%	€ 1 260,00
Gouvernance / Pilotage (UE)	Frais de gestion (individuel payé/PFCS/ [illegible])		10%	€ 6 300,00
Gouvernance / Pilotage (UE)	Subvention (Region, ARS, etc.)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 20 160,00

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	53 618,08
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	11,38% €	7 568,20

Chiffres clés / stagiaire

Heures totales de formation (heure stagiaire)		120
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 901,29
Coût de l'heure de formation (€)	€	15,91
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		17

	Moyenne nationale hybride	Moyenne coût formation (coût enseignant)
Du mon santé (CC)	1128	7 [illegible]
Du Sa (TS)		
Lyrique (BC)	1 [illegible]	6 700
Médecin (BC)	1 [illegible]	6 [illegible]

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COÛT REEL)

Marge > 10% → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 5 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€	65 400,00
Coût complet total (€)	€	88 420,65
Coût / heure (€)	€	10,73
Marge sur coûts complets (%)		33,3
Marge sur coûts complets (€) - bénéfice	€	20 579,35

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 43,30	€ 2 022,71
€ 43,30	€ -
€ 43,30	€ -
€ 43,30	€ -
€ 61,21	€ -
€ 61,21	€ -
€ 61,21	€ -
€ 61,31	€ 3 617,80
€ 43,30	€ -
€ 520,00	€ -
€ -	€ -
€ 66,09	€ 7 640,51

Enveloppe prime d'intéressement (%)	€ 2 437,94
Ressourcement composante (excédent)	€ 22 841,40

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 2 520,00
FORFAIT	€ 3 300,00
2%	€ 1 260,00
FORFAIT	€ -
	€ 5 080,00

	€	13 420,51
58,74%	€	49 579,35

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
20%	€ 12 600,00
10%	€ 6 300,00
10%	€ 6 300,00
20%	€ -
	€ 25 200,00

	€	38 620,51
56,74%	€	26 579,35

Chiffres clés / stagiaire

Durée totale de formation (heure stagiaire)		120
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 101,78
Coût de l'heure de formation (€)	€	10,73
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		19

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire Démarche palliative et accompagnement
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Pr. Bérénice ROY-DORAY Mail : berenice.doray@univ-reunion.fr COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE : Dr Reshad RAHIM-KHAN - Clinique Sainte-Clotilde Mail : reshad.rahim-khan@clinifutur.net GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	▯ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : Diplôme d'état en médecine, pharmacie, soins infirmiers, psychologie, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité ou d'assistants socio-éducatifs Titulaires d'un D.E.S ou D.E.S.C ▯ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ▯ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - Professionnels du secteur sanitaire et social - Aides-soignants, diététiciens avec un minimum de 2 années d'expérience professionnelle - Les internes ayant validé quatre semestres de stages

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le DU « Démarche palliative et accompagnement » est composé de 11 thématiques : - La sociologie de la mort - L'histoire et les définitions essentielles - La douleur et les autres symptômes - La souffrance globale - Accompagnement - L'équipe interdisciplinaire - La phase ultime - Questions éthiques - Le deuil - Les situations spécifiques - L'organisation des soins palliatifs, intérêts, limites – aspects économiques et juridiques <u>Les objectifs pédagogiques des sessions de formation</u> (3 semaines en discontinu) : - Définir la dimension palliative d'une situation clinique. - Pouvoir identifier une situation relevant de soins palliatifs - Savoir définir les notions de soins continus, soins palliatifs - Connaître les différentes structures et modèles d'organisation des soins palliatifs - Comprendre la genèse des lois et leurs intérêts pratiques - Comprendre ce qu'est une limitation de traitement au vu de la loi - Connaître les concepts d'obstination déraisonnable et principe de proportionnalité des soins - Savoir mettre en pratique et participer à une réflexion éthique - Appréhender la difficulté des choix dans l'arrêt et la limitation des thérapeutiques en réanimation - Identifier les questionnements éthiques relatifs à l'alimentation - Comprendre et connaitre le concept de souffrance globale - Appréhender les bénéfices et l'intérêt du travail en interdisciplinarité - Actualiser les connaissances théoriques sur la prise en charge des symptômes - Connaître le rôle de l'infirmier(e) et de l'aide-soignant(e) dans la prévention et la prise en charge de ces différents symptômes - Comprendre et connaître les mécanismes de la douleur pour mieux pouvoir l'évaluer et la traiter

	- Connaître les bases du soulagement et des traitements médicamenteux et non médicamenteux de la douleur en situation palliative - Savoir définir les pratiques sédatives - Connaître les indications des pratiques sédatives - Connaître les principes essentiels de la mise en œuvre d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès - Être capable d'engager une réflexion sur les enjeux éthiques d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès - Connaitre les bases de l'accompagnement : l'écoute, l'attitude, les objectifs, les différentes modalités de communication - Savoir conduire un entretien - Être en capacité d'ajuster l'information aux possibilités de la personne à un moment donné - Savoir entendre les priorités du patient - Reconnaître l'expression émotionnelle des personnes en soins palliatifs - Identifier les mécanismes des symptômes neuropsychiques et leurs retentissements - Comprendre la place de la famille et des proches auprès du patient - Savoir appréhender l'accompagnement de l'entourage d'un patient en situation palliative - Identifier les étapes du travail de deuil - Améliorer sa posture en tant que professionnel et en tant que personne au moment de la mort d'un malade - Appréhender les spécificités de la prise en charge de l'enfant en réanimation - Appréhender les spécificités de la personne atteinte d'une pathologie psychiatrique en soins palliatifs - Appréhender les spécificités des prises en charge palliatives au domicile et en connaître des différents acteurs et leurs rôles respectifs - Appréhender les spécificités de la personne âgée en situation palliative - Appréhender les spécificités de la prise en charge de l'enfant en situation palliative - Identifier les facteurs favorisant l'épuisement professionnel - Identifier les facteurs limitants de l'épuisement professionnel - Connaître les principales aides sociales accessibles aux personnes en soins palliatifs et à leurs familles - Savoir reconnaître les signes de l'agonie - Connaître les soins utiles et ceux qui ne le sont pas lors de la phase agonique - Identifier les étapes du travail de deuil - Connaitre les différentes approches culturelles et religieuses à la Réunion et dans l'Océan Indien, leurs principales modalités d'application afin d'en tenir compte dans la pratique soignante

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE1 - DEMARCHE PALLIATIVE : HISTORIQUE, CONCEPTS ET SPECIFICITES UE2 - LÉGISLATION ENCADRANT LA FIN DE VIE, DOULEURS ET SITUATIONS SPÉCIFIQUES UE3 - ÉTHIQUE, APPROCHE PSYCHO-SOCIALE ET SITUATIONS SPÉCIFIQUES
Volume horaire étudiant de la formation par année	• 105 heures d'enseignement • 6 heures de tutorat pour le compte-rendu d'expérience (Participation non obligatoire) • Stage pratique obligatoire de 5 jours ouvrés consécutifs (date limite pour la validation du stage 20/08/2027)

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☒ non concerné

Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).

Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	- Moyenne à l'examen écrit : 10/20 - Mémoire : validation par le comité pédagogique (sans notation) - Réalisation/validation du stage obligatoire - Assiduité en cours

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	La moyenne est demandée à l'examen écrit. Le compte-rendu d'expérience n'étant pas noté, il n'y a pas de compensation entre les deux épreuves distinctes.

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le calendrier est communiqué en début de formation par l'équipe pédagogique et le pôle formation continue santé. En cas de modification, tout changement sera porté à la connaissance des stagiaires au moins 15 jours avant. Les stagiaires sont convoqués par mail avant chaque session de formation ainsi qu'aux épreuves (contrôle terminal écrit et soutenance), par le pôle formation continue santé, 3 à 2 semaines avant la date de début. Une date de restitution du compte-rendu d'expérience est communiquée par l'équipe pédagogique en début de formation et confirmée à la deuxième session.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON Ecrit et compte-rendu d'expérience
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	**Session de rattrapage** - **Examen écrit** : selon les mêmes modalités que la session 1 pour les personnes ayant obtenu une note inférieure à 10/20, une session de rattrapage sera organisée le **23/09/2027** - **Compte-rendu d'expérience** : pour les personnes à qui des corrections de leur travail seront demandées, la restitution finale aura lieu avant le **24/09/2027** Pour les personnes étant absentes à la session 1 (pas de passage de l'examen écrit ou de compte-rendu d'expérience restitué), une demande écrite devra être formulée auprès du coordonnateur pédagogique avec pièces justificatives motivant la demande (certificats médicaux, autres documents officiels…).

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (CONTINUE) (COÛT HORAIRE MOYEN)

Cases à remplir

	DIU Soins palliatifs		
	Nombre de stagiaires	Tarifs	Montant total
Convention employeur	10	€ 1 000,00	€ 10 000,00
Tarif AF	13	€ 1 804,00	€ 23 488,00
Autofinéption	0	€ 400,00	€ -
Tarif Université Junior	2	€ 900,00	€ 1 800,00
Tarif Mutualistes	0	€ 500,00	€ -
Achat de place région	0	€ -	€ -
Subvention	-		€ -
Total	25	€ 2 204,00	€ 55 200,00

Durée totale de formation (heure stagiaire)	120

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert / lier	
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune	
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose	

CA prévisionnel (€)	€	55 200,00
Coût complet total (€)	€	43 588,91
Coût / heure (€)	€	14,52
Marge sur coûts complets (%)		21,2
Marge sur coûts complets (€) – bénéfice	€	11 611,09

Enveloppe prime d'investissement (%)	€	580,55
Reversement complémentaire (excédent)	€	11 030,54

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (heure)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PUPH, PRAG, Professeur associés	24	€ 140,00	€ 10 320,00
Maître de conférences et assimilés	MCF	9	€ 110,00	€ 2 475,00
Enseignants	Tout niveaux agrégés et assimilés	0	€ 150,00	€ -
Autres	Autres enseignants / Autorités	0	€ 100,00	€ -
Contractuel	Enseignant contractuel (hors agrégé, PCEM et CDI) / Vacataire	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Intérimaires temporaires d'enseignement (ATOS)	0	€ 120,00	€ -
Assist. Médecine	Assist. Médecine	0	€ 100,00	€ -
Vacataires hors formation	Intervenants extérieurs secteur privé et indépendants / compétences (BATIS)	51	€ 66,81	€ 3 406,31
Vacataires formation	Intervenants extérieurs récurrent / personnel BATIS (Tuteur)	0	€ 83,76	€ -
Taux moyen	Heure stagiaire/ année	0	€ 120,00	€ -
Rémunération	Autres : convention de prestation	0	€ -	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		112	€ 156,80	€ 17 561,31

Enveloppe prime d'investissement (%)	€	580,55
Reversement complémentaire (excédent)	€	11 030,54

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Mouvements internes et vacataires (transport et autres)	Billet d'avions, trains		FORFAIT	€ -
Mouvements internes et vacataires (hébergement / repas)	Hôtels, frais de repas (prestiers)		FORFAIT	€ -
Remboursement (bourses, traitement)	Frais déplacement, remise des diplômes		5%	€ 1 104,00
Prise en charge de l'alternance	Abondement apprentis	1 coût moyen tertiaire	FORFAIT	€ 2 204,00
Responsabilité pédagogique	Porteur et coordinateur du DIU	40	61,31	€ 2 452,40
Fonctionnement formation	(pédagogie, communication)		5%	€ 1 104,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				€ 6 868,40

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	24 429,71
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	55,78% €	30 770,29

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement / Structurel / Mutualisé	Part proportionnelle à la masse salariale et fonctionnement (du service FC, etc)		20%	€ 11 040,00
Fonctionnement logistique	Formations personnels FC, logistique, équipements de bureau, maintenance		5%	€ 2 760,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Frais de gestion (individuel payant / hors subvention)		15%	€ 8 448,00
Gouvernance / Pilotage (UR)	Subvention (Région, APS, etc.)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 22 248,00

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	43 588,91
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	21,0% €	11 611,09

Chiffres clés / stagiaire		
Durée totale de formation (heure stagiaire)		120
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 741,76
Coût de l'heure de formation (€)	€	14,52
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		19

	Moyenne Volume horaire	Moyenne coût formation par stagiaire (€)	
DU Hors santé (T2)	109	1 635	
DU Santé			
Licence (N)	140	1 700	
Master (N)	840	1 957	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (CONTINUE (COÛT FIXE)

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert / lier
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€	55 200,00
Coût complet total (€)	€	38 712,86
Coût / heure (€)	€	13,24
Marge sur coûts complets (%)		30%
Marge sur coûts complets (€) – bénéfice	€	21 487,14

Enveloppe prime d'investissement (%)	€	2 148,71
Reversement complémentaire (excédent)	€	19 338,43

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût heure réel (€)	Coût total heures (€)
€ 41,94	€ 1 006,50
€ 46,90	€ 124,78
€ 41,94	€ -
€ 41,94	€ -
€ 41,94	€ -
€ 41,94	€ -
€ 41,94	€ -
€ 41,94	€ 4 364,13
€ 41,94	€ -
€ 120,00	€ -
€ -	€ -
€ 56,19	€ 5 497,41

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 2 204,00
FORFAIT	€ 2 200,00
2%	€ 1 104,00
FORFAIT	€ -
	€ 5 520,00

	€	31 812,86
79,68%	€	43 387,14

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
20%	€ 11 040,00
10%	€ 5 520,00
15%	€ 5 520,00
20%	€ -
	€ 22 080,00

	€	53 892,86
46,94%	€	21 487,14

Chiffres clés / stagiaire		
Durée totale de formation (heure stagiaire)		0
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 668,93
Coût de l'heure de formation (€)	€	13,24
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		33

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N°FICHE RNCP	Non concerné	REGIME DE LA FORMATION	**Régimes concernés à sélectionner :** Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) DEMARCHE PALLIATIVE ET ACCOMPAGNEMENT 2026-2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session 1			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences = BCC **Unité d'enseignement = UE** **Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement = ECUE**	ECTS	CM	TD	TP		Total HETD	**Modalités d'évaluation de l'enseignement** **3 choix possibles :** Contrôle Continu **(CC)** / Contrôle Continu Intégral **(CCI)**, Contrôle Terminal **(CT)**	**Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)**	**Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve** **Exemples de type d'épreuve :** Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	**Modalités d'évaluation de l'enseignement** **3 choix possibles :** Contrôle Continu **(CC)** / Contrôle Continu Intégral **(CCI)**, Contrôle Terminal **(CT)**	**Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)**	**Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve** (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - session 2	**Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve** **Exemples de type d'épreuve :** Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc
BCC : Intitulé															
UE 1 - DEMARCHE PALLIATIVE : HISTORIQUE, CONCEPTS ET SPECIFICITES		35			35	52.5	CT	1	- Examen écrit (3 heures) - Mémoire : validation par le comite pedagogique (sans notation) - Realisation/validation du stage - Assiduite en cours					x	- Examen ecrit (3 heures) - Mémoire validation par le comite pedagogique (sans notation) - Réalisation/validation du stage - Assiduité en cours
UE 2 - LÉGISLATION ENCADRANT LA FIN DE VIE, DOULEURS ET SITUATIONS SPÉCIFIQUES		35			35	52.5									
UE 3 - ETHIQUE, APPROCHE PSYCHO-SOCIALE ET SITUATIONS SPECIFIQUES		35			35	52.5									
TUTORAT ACCOMPAGNEMENT MÉMOIRE ENTRE CHAQUE SEMAINE DE COURS (TOTAL 6 HEURES - 2H par etudiant 3 SEMAINES)		6			6	9									

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	111	0	0	111.00
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	166.5	0	0	166.50

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 03/067/2026
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Universitaire Approfondissement en gynécologie pour la médecine de ville
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Dr Phuong-Lien TRAN Mail : phuong.tran@chu-reunion.fr COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE : Dr Vincent BALAYA Mail : vincent.balaya@chu-reunion GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	▯ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : - Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine - Être titulaire ou en cours d'obtention* d'un Diplôme d'Études Spécialisées de médecine générale - Être titulaire d'un diplôme d'État de sage-femme * accessible uniquement aux internes ayant effectué un stage interne en gynécologie ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ▯ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - Médecins généralistes - Internes en médecine générale - Sage-femmes

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	A l'issue de la formation le candidat aura acquis les capacités cognitives, gestuelles et psycho-éducatives nécessaires pour : - Assurer une consultation de contraception et accompagner une femme dans les périodes pré, per et post-I.V.G. ; - Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les principales pathologies gynécologiques ; - Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les infections sexuellement transmissibles, les troubles de la sexualité et les violences faites aux femmes.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE 1 - Bases UE 2 - Santé publique UE 3 - Pathologies gynécologiques UE 4 - Pelvipérinéologie UE 5 - Oncologie gynécologique et mammaire UE 6 - Gynéco-endocrinologie UE 7 - Fertilité UE 8 - Sexologie UE 9 - Contraception, orthogénie, prévention UE 10 - Obstétrique UE 11 - Simulation UE 12 - Atelier UE 13 - Stage
Volume horaire étudiant de la formation par année	- 57,5 heures de cours magistraux - 12 heures de travaux dirigés - Stage de 80 heures

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer]

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. Tolérance de 4 ½ journées d'absence sur les trois semaines de cours, avec présentation d'un justificatif. En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre

	en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	• Un examen écrit d'une durée de 1 heure. Une note minimale de 10/20 sera requise. • Une épreuve orale d'une durée de 20 minutes, avec tirage au sort d'un sujet et simulation d'une consultation en gynécologie • La présence au stage

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☐ NON Ecrit + Oral
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☐ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC

Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'absence à une épreuve entraîne la note 0. Pas de session de rattrapage

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	NOMENCLATURE RNCP	Non concerné	REGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) Approfondissement en gynécologie pour la médecine de ville 2026/2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session unique		
Bloc de connaissances et de compétences = BCC Unité d'enseignement = UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement = ECUE	ECTS	CM	TD	TP		RUE HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu integral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc
BCC : [Intitulé]									
UE 1 - Bases		4			4	6	CT	3	- 1 examen écrit = 1 heure - 1 épreuve orale d'une durée de 20 minutes - 1 stage (présence à 20 vacations de consultation)
UE 2 - Santé publique		5.5			5.5	8.25			
UE 3 - Pathologies gynécologiques		10.5			10.5	15.75			
UE 4 - Pelvipérinéologie		2			2	3			
UE 5 - Oncologie gynécologique et mammaire		8.5			8.5	12.75			
UE 6 - Gynéco-endocrinologie		4			4	6			
UE 7 - Fertilité		4			4	6			
UE 8 - Sexologie		2.5			2.5	3.75			
UE 9 - Contraception, orthogénie, prévention		8			8	12			
UE 10 - Obstétrique		8.5			8.5	12.75			
UE 11 - Simulation			8		8	8			
UE 12 - Atelier			4		4	4			
UE 13 - Stage					80	0			

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	57.5	12	0	**69.50**
Total HETD de l'année de formation incluant le nombre de groupes de CM, TD et TP	86.25	12	0	**98.25**

FICHE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (DOUT NOTAMMENT INTERNE)

Zones à renseigner

DU Approfondissement en gynécologie
Inscrit la médecine de ville

	Nombre de stagiaires	Tarifs	Montant total
Convention entreprenar	10	€ 2 500,00	€ 25 000,00
Tarif IP	13	€ 1 150,00	€ 14 950,00
Adhésiplation	4	€ 400,00	€
Tarif Universitaire junior	2	€ 700,00	€ 1 400,00
Tarif Mauvaisgrines	0	€ 500,00	€ -
Achat de place région	0	€ -	€ -
Subvention			€
Total	25	€ 1 574,00	€ 39 350,00

Durée totale de formation (heure magistral)	150

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rouge

CA prévisionnel (€)	€	39 350,00
Coût complet total (€)	€	36 441,48
Coût / Heure (€)	€	8,72
Marge sur coûts complets (%)		7,4
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€	2 908,52

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€	145,45
Reversement composante (excédent)	€	2 763,10

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (heure)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PU-PH, PR1/2, Professeur associé	22	€ 440,00	€ 10 120,00
Maîtres de conférences et assimilés	MCF	8	€ 310,00	€ 2 475,00
Bis 2nd degré	Professeur agrégé et assimilé	0	€ 250,00	€ -
Autres	Autres enseignants titulaires	0	€ 310,00	€ -
Contractuel	Professeur contractuel 2nd degré (CDD et CDI / Lecteur)	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Attaché temporaires d'enseignement (ATER)	0	€ 320,00	€ -
Assoc Médecine	Associé médecine	0	€ 200,00	€ -
Facultaires Non fonctionnaires	Intervenants extérieurs (hors droit et indépendants) / personnels BIATSS contractuels	75	€ 61,51	€ 4 613,58
Facultaires Fonctionnaires	Intervenants extérieurs (hors ré / personnels BIATSS titulaire	0	€ 40,50	€ -
Taux moyen	Heure surveillance/service	0	€ 120,00	€ -
Prestataire	Autres - règlement de prestation	0	€	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		105	€ 162,35	€ 17 208,58

(*) Coût moyen de l'heure d'enseignement : Il est calculé à partir du salaire de référence du corps concerné, auquel s'ajoute le montant de la prime d'enseignement et de recherche.

- PR, PU-PH, PR1/2, Professeur associé : 440 €/h (taux)
- PR/PU : 72 h/an (taux)
- MCF : 192 h/an (taux)

Exemple : Salaire annuel moyen PR = 31 680 € / 72 h = 440 €/h

- Bis 2nd degré : 250 €/h (taux)
- Autres enseignants titulaires : 310 €/h (taux)
- Contractuel : 150 €/h (taux)
- Attaché temporaires d'enseignement : 320 €/h (taux)
- Associé médecine : 200 €/h (taux)
- Intervenants extérieurs (hors droit et indépendants) / personnels BIATSS contractuels : 61,51 €/h (taux)
- Intervenants extérieurs (hors ré / personnels BIATSS titulaire : 40,50 €/h (taux)
- Taux moyen : 120 €/h (taux)
- Prestataire : 0 €

Un taux moyen de l'ordre de 150 €/h est cohérent pour un mix de profils → 150 €/heure

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Mission extérieure et déplacements - Transport et autres	Frais d'enseig. (taxi)		FORFAIT	€ -
Mission extérieure et déplacements - Hébergement / Nourriture	Frais de repas (restaurant)		FORFAIT	€ -
Restauration (pause, traiteur)	Frais déjeuner, remise des diplômes		2%	€ 787,00
Provision pour défaillance	Abandons enseignants	1 crédit moyen formation	FORFAIT	€ 1 574,00
Responsabilité pédagogique	Porteur et coordonnateur du DU	40	61,51	€ 2 432,40
Fonctionnement formation	(pédagogie, communication)		2%	€ 787,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ -
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				€ 5 800,40

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	22 808,98
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (sur fees + JI)	42,08% €	16 541,02

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement du Service RH		30%	€ 7 870,00
Fonctionnement logistique	Fournitures personnels RC, logiciels, fournitures de bureau, téléphone		5%	€ 1 967,50
Gouvernance / Pilotage (UFR)	Frais de gestion (facturés payant hors subvention)		10%	€ 3 785,00
Gouvernance / Pilotage (UFR)	Subventions (Région, ARS, etc.)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 13 622,50

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	36 441,48
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	7,39% €	2 908,52

Chiffres clés / stagiaire

Durée totale de formation (heure magistral)		150
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 455,88
Coût de l'heure de formation (€)	€	8,72
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		25

	Moyenne volume horaire	Moyenne coût formation (coût enseignant)
DU inter santé (12)	108	7 524
DU Santé		
Licence (6)	135	6 750
Master (9)	189	9 913

FICHE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (DOUT SEUL)

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Équilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rouge

CA prévisionnel (€)	€	39 350,00
Coût complet total (€)	€	25 675,33
Coût / Heure (€)	€	8,79
Marge sur coûts complets (%)		35,0
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€	13 674,67

Enveloppe prime d'intéressement (€)	€	1 367,40
Reversement composante (excédent)	€	12 487,31

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 63,50	€ 1 000,56
€ 63,50	€ 508,08
€ 63,50	€ -
€ 63,50	€ -
€ 61,51	€
€ 61,51	€
€ 61,51	€
€ 61,51	€ 4 613,58
€ 63,50	€
€ 120,00	€
€	€ -
€ 56,04	€ 5 840,33

COÛTS SPECIFIQUES PEDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€
FORFAIT	€
4%	€ 1 574,00
FORFAIT	€ 1 574,00
2%	€ 787,00
FORFAIT	€
	€ 3 935,00

	€	9 875,33
74,50%	€	29 474,67

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
30%	€ 7 870,00
5%	€ 1 311,66
10%	€ 3 785,00
30%	€
	€ 13 966,66

	€	25 675,33
35,50%	€	13 674,67

Chiffres clés / stagiaire

Durée totale de formation (heure magistral)		150
Coût complet par stagiaire (€)	€	1 026,53
Coût de l'heure de formation (€)	€	8,79
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre		25

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du ../ ../ ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ../ .../ ...

Présentation de la formation :

MENTION/ INTITULÉ DU DIPLÔME	DU POLITIQUES DE LUTTE ET PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES À LA RÉUNION (DU VC VIF)
PARCOURS-TYPE	NC
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☒ Non concerné
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion)/ / ☐ ALL (Art, lettres, langues)/ / ☐ SHS (Sciences humaines et sociales)/ / ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☒ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐présentiel ☐distanciel ☒hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Cathy POMART Mail : cathy.pomart@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Marion VASSINOT Mail : fc-diplomesuniversitaires@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/ M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification..).	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : à préciser Diplôme Bac+3 ou équivalent ☒ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) Après examen de la commission de recrutement. ☒ Expériences de formation et/ ou professionnelles attendues : à préciser Expérience de direction, d'encadrement, d'expertise et/ ou d'intervention spécialisée dans la prévention ou dans la lutte contre les violences conjugales / les violences intrafamiliales.

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	[Quand ? Où ? Auprès de qui ? Etc.] Lieu(x) de l'inscription : Auprès de la DFTLV via la Plateforme Pégase Dates d'inscription : Après la contractualisation – fait par les gestionnaires administratives de la DFTLV La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/ composante à préciser	[Auprès de qui ? Où ? Remédiation ? Etc.] NC
Types d'aménagement proposés par la formation	[À préciser si régime spécifique, autres...] NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	[Les objectifs sont à préciser] Il s'agit de préparer les participants à mieux intervenir dans le domaine des violences conjugales et intrafamiliales, en leur offrant des outils et des pratiques adaptés. Les enjeux de la formation proposée sont les suivants : • combiner l'approche victime et auteur, adulte et mineur, en y ajoutant une prise en compte de la dynamique couple / ex-couple • proposer un focus sur les publics vulnérables ; • proposer une approche des parcours de prise en charge et une réflexion sur le travail interprofessionnel et sur les instruments d'intervention ; • garantir des regards croisés / une interdisciplinarité / une vision transversale : les partenaires institutionnels seront multiples, les intervenants, les experts et les participants viendront de différentes institutions / de différents horizons..l'enjeu est de participer à la diffusion d'une culture professionnelle commune ;

	• proposer une analyse des politiques publiques, de leur pilotage, de leur coordination et de leur évaluation ; • trouver un équilibre entre l'approche nationale, européenne, internationale de la question et les défis territoriaux ainsi que les innovations locales.

2.Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	NC
Nombre d'UE	5 Unités d'enseignement (UE) : • UE 1 - Décryptage des phénomènes de violences conjugales et intrafamiliales à La Réunion • UE 2 - Dimension stratégique des politiques de lutte et de prévention • UE 3 - Dimension opérationnelle des politiques de lutte et de prévention • UE 4 - Atelier Analyse et partage d'expériences • UE 5 - Accompagnement pédagogique et production scientifique
Volume horaire étudiant de la formation par année	73 H d'enseignements théoriques et pratiques + accompagnement individualisé productions scientifiques (70H en présentiel +3H en visioconférence)

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	[Si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certains UE, etc., nécessitent des précisions, les indiquer] - 1 oral de validation devant 3 intervenants (50% de la note finale) - 1 note de production scientifique par groupe (50% de la note finale).

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐ facultative

Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐obligatoire ☐ facultative ☒Non concerné
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐obligatoire ☐facultative ☒Non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐obligatoire ☐facultative ☒Non concerné

Dispense d'assiduité	[À préciser. Dans quels cas ? Les conditions à remplir ?] Non concerné – régime de la formation continue
Modalités et justificatifs d'absence	[À qui transmettre les justificatifs ? Comment ? Suivant quelle procédure, etc.] Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séance pédagogique. • <u>GESTION DES ABSENCES</u> Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail ou certificat médical original) • obligations civiles et militaires (convocation) • examen du permis de conduire (convocation) • mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) • naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) • décès d'un parent, enfant, conjoint (actes) • enfant malade (certificat médical original) • appel préparation à la défense (convocation) • entretien d'embauche (convocation) • fermeture de l'établissement par décision administrative Justificatif d'absence à transmettre sous 48 heures à l'adresse mail : fc-diplomesuniversitaires@univ-reunion.fr

	Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible à la DFTLV par téléphone ou par courriel : fc-diplomesuniversitaires@univ-reunion.fr - En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis par lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle la DFTLV lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC
BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	Note supérieure ou égale à 10/ 20

Diplôme	Obtention d'une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/ 20 Les candidats admis obtiennent, après délibération du jury - la mention Passable pour une moyenne supérieure ou égale à 10/ 20 mais inférieure à 12/ 20 - la mention Assez bien pour une moyenne supérieure ou égale à 12/ 20 mais inférieure à 14/ 20 - la mention Bien pour une moyenne supérieure ou égale à 14/ 20 mais inférieure à 16/ 20 - la mention Très Bien pour une moyenne supérieure ou égale à 16/ 20

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	[À préciser le cas échéant] Compensation des notes de chaque épreuve.

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/ conservation	[À préciser le cas échéant] Conservation des notes obtenues

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	[À préciser pour chaque semestre et/ ou pour chaque épreuve] Convocation transmise par mail, au moins 15 jours avant le début des épreuves terminales En cas de reprogrammation d'une épreuve due à des circonstances exceptionnelles, le délai d'affichage est réduit à 7 jours calendaires.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☒OUI ☐NON [Organisation et formes à préciser] Un contrôle terminal (oral) + Une production Scientifique en groupe
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐OUI ☒NON [Organisation et formes à préciser]
c) Évaluation continue intégrale	☐OUI ☒NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	[Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes : absence justifiée (ABJ), absence injustifiée (ABI), ou DEFAILLANT.] NC

Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	[Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes : absence justifiée (ABJ), absence injustifiée (ABI), ou DEFAILLANT.] Toute absence à une évaluation est sanctionnée par la note de zéro. Possibilité de rattrapage : Non

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	[À préciser] Présidé par Mme Cathy POMART - MCF en droit privé et sciences criminelles La liste du jury de délibération au diplôme sera présentée à la DEPF pour validation. Le jury est composé de la responsable pédagogique et des référents de modules.

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	[À préciser : comment ? Suivant quelle procédure ? Etc.] Après délibération du jury, consultation par le stagiaire de son dossier en ligne (relevé de notes), à partir de son espace numérique de travail sur la plate-forme universitaire. Concernant la consultation des copies d'examen terminaux, une demande devra être transmise dans un délai de 2 mois après la délibération du jury à l'adresse mail suivante : fc-diplomesuniversitaires@univ-reunion.fr A l'issue des 2 mois un créneau de consultation sera communiqué par mail aux apprenants ayant fait la demande

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	[À préciser] Redoublement autorisé uniquement sur accord du jury. Le stagiaire est invité à présenter une lettre de motivation expliquant les difficultés rencontrées lors de sa précédente inscription

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

[À préciser, le cas échéant]

NC

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

NC

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

ANNEXE : BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION (hors accréditation) **FICHE FORMATION**

DIPLOME UNIVERSITAIRE POLITIQUES DE LUTTE ET PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES A LA REUNION

	Publics concernés	Poste	Tarifs et effectifs *(à renseigner)*	Montant *(ne pas modifier)*	Observations
RECETTES	**Étudiants de la formation initiale (FI)**	Tarif étudiant (FI) :		0	
		effectifs attendus :			
		Autre(s) financement(s) prévus *(conventions, API etc.)*		0	
	Stagiaires de la formation continue (FC)	Tarif individuel payant (IP) par stagiaire:	1600	20800	
		effectifs attendus :	13		
		Tarif compte personnel de formation (CPF) par stagiaire:		0	
		effectifs attendus :			
		Tarif convention employeur (CE) par stagiaire:	1600	4800	
		effectifs attendus :	3		
		Autre(s) financement(s) prévus *(conventions, API etc.)* **convention ARS**		5000	
Montant total des recettes:				**30 600 €**	
DÉPENSES	Types de coûts	Poste	Heures et/ou coûts *(à estimer)*	Montant *(ne pas modifier)*	Observations *(préciser notamment l'objet de la dépense)*
	Coûts directs	Nombre total des **heures d'enseignement** effectuées par **des enseignants fonctionnaires** *(total HETD prenant en compte le nombre de groupes, le cas échéant)*	83,25	3684,645	
		Nombre total des **heures d'enseignement** effectuées par **des enseignants non fonctionnaires** *(total HETD prenant en compte le nombre de groupes, le cas échéant)*	12,75	781,7025	
		Indemnités/Primes *(total HETD pour responsabilité scientifique, coordination pédagogique)*		2448	Prime d'intéressement FC (sous réserve validation auprès des instances de l'UR)
		Gestion administrative des composantes concernées et/ou services *(quote-part du salaire à renseigner, par ex : ingénierie, gestion des inscrits tout au long de la formation etc.)*	9180	9180	
		Prestations de service* *(à renseigner le coût des diverses activités tertiaires sur facture)*		0	
		Petits équipements* *(à renseigner le coût des divers petits équipements, par ex: matériel, fourniture etc.)*		0	
		Missions* *(à renseigner le coût des frais de transport, hébergement, per diem etc.)*	6700	6700	2 missions
		Frais de communication* *(à renseigner le coût des encarts presse, publicité etc.)*		0	
		Frais de réception* *(à renseigner le coût de l'accueil des étudiants, café, cérémonie remise des diplômes, location de salles, etc.)*	2000	2000	
		Autre(s) reversement(s)* *(à renseigner et joindre la convention de partenariat le cas échéant)*		0	
	Coûts indirects - structurels	Prélèvement forfaitaire ou pourcentage visant à participer aux charges communes de l'établissement			Partie réservée à la DFC
Montant total des dépenses:				24 794,35 €	
Ecart Recettes/Dépenses				**5 805,65 €**	

*	Ligne facultative - à compléter uniquement si formation concernée par le poste de dépense	
Heures d'enseignements	Remarques 1 heure CM = 1,5HETD Si l'enseignant.e est fonctionnaire 1HETD = 41,41€* Si l'enseignant.e est non fonctionnaire 1HETD = 58,36 €**	*Mises à jour des heures d'enseignement =>v. DRH* *1 heure CM =1,5HETD* ** **Si l'enseignant.e fonctionnaire:*** *1HETD = 44,26€ pour l'employeur (coût chargé)* *** **Si l'enseignant.e non fonctionnaire:*** *1HETD= 61,31 € pour l'employeur (coût chargé)*

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

MCCC

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU)

RÉGIME GÉNÉRAL

RÉGIME SPÉCIAL

RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

DU AMBITION — Année universitaire 2026-2027
Vu l'avis du conseil de faculté du … /… /….
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme universitaire (DU) « Ambition »
PARCOURS-TYPE	Sans objet : le DU Ambition ne comporte pas de parcours-type.
NIVEAU(X)	☒ 1ère année ☒ 2ème année ☐ 3ème année ☐ Non concernée (Année de transition 2026-2027 : étudiants de L1 et de L3 — voir « Mesures transitoires »)
DOMAINE	☒ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☒ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride (Enseignements en présentiel ; suivi et évaluations orales à distance uniquement pour les étudiants en mobilité internationale OUT au 1er semestre de la 2ème année)

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Campus Nord : Damien Deschamps damien.deschamps@univ-reunion.fr et Simon Mangon simon.mangon@univ-reunion.fr Campus Sud : Delphine Connes ; delphine.connes@univ-reunion.fr et Zoulfikar Mehoumoud Issop ; zoul@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Campus Nord : Karine Payet ; karine.payet@univ-reunion.fr Campus Sud : Vanessa Turpin ; vanessa-stephanie.turpin@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Conformément au RGE, le DU Ambition est ouvert aux étudiants des licences AES, Droit et Économie-Gestion de la FDE. L'admission est prononcée après examen d'un dossier de candidature déposé auprès de l'administration ou adressé directement aux responsables du DU, complété par un entretien oral avec les responsables du DU. Le dossier est constitué : d'une lettre de motivation, d'un CV et des relevés de notes des années antérieures (Baccalauréat et Terminale, relevé de notes de L1). La sélection des candidatures est effectuée par les responsables pédagogiques de chacun des sites concernés. La procédure est à renouveler chaque année, y compris pour les étudiants ayant validé la première année : il n'y a pas de réinscription automatique en deuxième année. La sélection des étudiants de L1 se fait entre la date de rentrée universitaire et le 15 septembre. Le nombre d'étudiants requis pour l'ouverture du DU Ambition sur chacun des campus est de huit a minima en 1ère année (toutes licences confondues) et de sept en 2ème année ; ce seuil peut être abaissé avec l'accord du doyen de la FDE. Le nombre maximum est de 20 étudiants par promotion et par campus. Les étudiants admis dans une des L2 de la composante après avoir validé leur L1 dans un autre établissement ou une autre composante, ou par reconnaissance d'équivalence, peuvent s'inscrire en deuxième année du DU Ambition aux mêmes conditions ; ils ne pourront valider que cette deuxième année, la délivrance du diplôme étant strictement conditionnée à l'obtention des deux années qui le composent.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification…)	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : sans objet ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : sans objet ☒ Admission sur dossier de candidature (lettre de motivation, CV, relevés de notes du Baccalauréat et de Terminale pour les étudiants de L1 et relevé de notes de L1 pour les étudiants de L2) complétée par un entretien oral avec les responsables du DU, réservée aux étudiants des licences AES, Droit et Économie-Gestion.

1.2 L'inscription pédagogique

Conformément au RGE, l'inscription des étudiants dont le dossier de candidature a été validé est conditionnée à l'accomplissement des formalités administratives et au règlement des frais d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par les instances compétentes en accord avec les responsables du DU ; pour la rentrée 2026-2027, ce montant est reconduit à l'identique, soit 50 € à l'année. La rentrée du DU Ambition se réalise un mois après la rentrée universitaire.

Modalités complémentaires à préciser	Inscription auprès de l'administration (scolarité) de la FDE, campus Nord ou Sud, après validation du dossier de candidature par les responsables pédagogiques ; sélection des étudiants de L1 entre la rentrée universitaire et le 15 septembre ; rentrée du DU un mois après la rentrée universitaire.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Sans objet pour le DU Ambition, diplôme universitaire complémentaire d'une inscription en licence : le contrat pédagogique pour la réussite étudiante relève, le cas échéant, de la licence d'attache de l'étudiant (se référer au RGE).

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	Suivi assuré par les responsables pédagogiques du DU (binôme droit/économie) sur chaque campus, en coordination avec l'équipe administrative de la FDE ; les responsables s'assurent de l'implication des enseignants et du bon suivi des étudiants au fil de leur parcours.
Types d'aménagement proposés par la formation	Étudiants en mobilité internationale OUT (uniquement au 1er semestre de la 2ème année du DU) : suivi à distance de l'ensemble des UE du semestre 1 (visioconférence et courriel) et évaluations orales à distance dans le cadre du régime spécial (voir le tableau des MCCC en annexe).

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le DU Ambition accueille des étudiants ayant des projets universitaires et professionnels ambitieux afin de leur fournir des compléments de formation qui les aideront à les réaliser. Les enseignements visent au premier chef à approfondir la culture générale, l'esprit critique et les capacités d'analyse des étudiants, à renforcer leurs capacités de prise de parole et de rédaction, à améliorer leur méthodologie et à les ouvrir aux questionnements et démarches en vigueur dans le champ des sciences sociales ; ils privilégient la transversalité, le dialogue pluridisciplinaire et le travail en équipe. Le DU Ambition est tout spécialement destiné aux étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études dans les Instituts d'Études Politiques (réseau des 7 Sciences Po), les écoles de journalisme, les écoles de commerce, le master Classe Prépa Talents (concours cat. A/A+). Il a aussi vocation à accueillir tous les étudiants jugés aptes à en tirer profit, désireux de se donner des chances supplémentaires d'accéder aux masters de leur choix, de réussir des concours autres que ceux de la fonction publique ou d'intégrer des Grandes écoles.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	4 semestres (deux années : 1ère année adossée à la L1, 2ème année adossée à la L2)
Nombre d'UE	1ère année : 9 UE ; 2ème année : 9 UE (déclinés par semestre dans la maquette et le tableau des MCCC en annexe)
Volume horaire étudiant de la formation par année	72 heures par année (soit 108 heures HETD), réparties sur les deux semestres : 28 h au semestre 1 et 44 h au semestre 2

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Le module « Questions contemporaines / Culture générale » est mutualisé L1/L2. Sont inclus des conférences de culture générale pour lesquelles la participation donne lieu à des points de bonus. Les visites et sorties culturelles (cinéma, théâtre — convention avec le théâtre départemental Téat Champ-Fleuri, billetterie prise en charge par le DU à tarif préférentiel) ne donnent pas lieu à évaluation mais sont prises en compte en délibération dans l'appréciation globale du dossier.

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative — sans objet : la formation ne comporte pas de TD
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative — sans objet : la formation ne comporte pas de TP
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☒ obligatoire ☐ facultative — la participation à l'ensemble des UE de chaque année de formation est obligatoire (émargement à chaque séance) ; la présence aux conférences de culture générale est obligatoire (sauf pour les étudiants en mobilité OUT) et donne lieu à des points de bonus ; la participation aux visites et sorties culturelles est vivement recommandée.

Dispense d'assiduité	Dérogations prévues au règlement des études du DU ; suivi à distance des UE du semestre 1 pour les étudiants en mobilité internationale OUT dont la mobilité a lieu au 1er semestre de la 2ème année du DU (voir « Dispositions spécifiques à la formation »).
Modalités et justificatifs d'absence	Les justificatifs d'absence sont à transmettre aux responsables pédagogiques du DU et à l'équipe administrative de la FDE dans les meilleurs délais. Les absences répétées non justifiées, constatées par les listes d'émargement signées à chaque séance, entraînent l'exclusion du DU, prononcée par les responsables pédagogiques.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Conformément au RGE. Pour valider une année du DU Ambition, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20, ne s'être vu attribuer aucune note de zéro à l'un quelconque des modules donnant lieu à évaluation, et ne pas s'être vu exclure du DU en raison d'absences répétées constatées par les feuilles d'émargement. Mentions pour chaque année : Assez Bien ≥ 12/20 ; Bien ≥ 14/20 ; Très Bien ≥ 16/20 ; Très Bien avec les félicitations du jury ≥ 18/20. L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation des deux années qui le composent ; la note générale du diplôme résulte de la moyenne calculée

à partir de la somme des deux années, avec les mêmes règles de mentions. L'obtention de l'une des deux années (L1 ou L2) donne lieu, à la demande de l'étudiant, à la délivrance d'une attestation de réussite.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	Sans objet : la formation ne comporte pas d'ECUE.
UE Unités d'Enseignement	Chaque UE est évalué sur 20 ; toute note de zéro à une UE (y compris pour absence de rendu écrit ou oral) est éliminatoire pour la validation de l'année.
BCC Blocs de connaissances et de compétences	Sans objet : la formation ne comporte pas de BCC.
Semestre	Pas de validation au semestre : il est organisé une session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage.
Année	Moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20, aucune note de zéro à une UE évaluée, pas d'exclusion pour absences répétées.
Diplôme	L'obtention du diplôme DU Ambition est conditionnée à la validation de chacune des deux années (1ère et 2ème année) ; deux sessions d'examens, la première au terme de la 1ère année, la seconde au terme de la 2ème année.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Les UE se compensent entre eux dans le calcul de la moyenne annuelle (se reporter au tableau des MCCC en annexe pour les pondérations). Il n'existe pas de compensation entre les deux années : chaque année doit être validée pour l'obtention du diplôme.

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	La validation de l'une des deux années du DU (1ère ou 2ème année) donne lieu, à la demande de l'étudiant, à la délivrance d'une attestation de réussite. La délivrance du diplôme DU Ambition est strictement conditionnée à l'obtention des deux années qui le composent.

4. Règles d'acquisition des enseignements

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Les évaluations sont organisées au fil de l'année (contrôle continu) selon un calendrier porté à la connaissance des étudiants par les responsables pédagogiques du DU (courriel institutionnel et/ou affichage).

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

L'évaluation des connaissances met l'accent sur la participation orale, l'implication des étudiants et la qualité des prestations orales et écrites : présentations orales en direct et participation aux séances, dissertations et études de cas sur table, interrogations orales, épreuves de rédaction en présentiel, galops d'essai, simulations d'entretiens, restitution finale de la formation à l'art oratoire. Pour chaque année du DU Ambition, il est organisé une session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage. L'absence des rendus écrits ou oraux prévus est sanctionnée par un zéro à l'UE correspondant et fait l'objet d'un signalement au PV de délibération, l'équipe pédagogique constatant alors l'impossibilité de valider l'année, y compris si l'étudiant a obtenu la moyenne d'ensemble. En cas de plagiat avéré ou de fraude sous une forme quelconque (documents interdits, antisèches, usage de matériel électronique non autorisé, recours à l'IA comme substitut au travail de réflexion et de rédaction personnel, etc.), la note de zéro est attribuée à l'épreuve incriminée et l'équipe pédagogique peut décider l'exclusion

de l'étudiant ; la fraude est signalée au directeur de la composante, qui peut demander la saisine du conseil de discipline.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☒ NON
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☒ NON
c) Évaluation continue intégrale	☒ OUI ☐ NON Session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage ; modalités détaillées dans le tableau des MCCC en annexe.

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	Toute absence à une évaluation continue ou tout défaut de rendu (écrit ou oral) est sanctionnée par la note de zéro à l'UE correspondante, avec signalement au PV de délibération ; l'équipe pédagogique constate alors l'impossibilité de valider l'année, y compris en cas de moyenne d'ensemble obtenue. Il n'existe pas d'épreuve de rattrapage (session annuelle unique).

Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Sans objet : la formation ne comporte ni évaluation terminale ni session de rattrapage (session annuelle unique en contrôle continu).

5. Règles d'acquisition des enseignements

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Le jury est composé de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et présidé par l'un des responsables du DU ; sauf cas de force majeure, auquel cas un membre de l'équipe pédagogique désigné par ses pairs le remplace. Le jury constate les notes et les moyennes, vérifie leur conformité et les valide ; il peut ajouter des points à ceux obtenus par un étudiant, dans le but en particulier de lui permettre d'obtenir une mention. La participation des étudiants aux visites et conférences, sans donner lieu à évaluation en tant que telle, est prise en compte au moment des délibérations dans l'appréciation globale de leur dossier.

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats sont communiqués aux étudiants après délibération du jury, par l'administration de la FDE (affichage et/ou courriel institutionnel).

5.3 Le redoublement

Le DU Ambition ne comporte pas de redoublement : la procédure de candidature est à renouveler chaque année et il n'y a pas de réinscription automatique en deuxième année.

Modalités de redoublement	Sans objet : le DU Ambition ne donne pas lieu à redoublement. Toute inscription (y compris en 2ème année après validation de la 1ère) est subordonnée à une nouvelle procédure de candidature et de sélection.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

- Ouverture à la culture vivante : le DU Ambition ménage des moments d'ouverture sur la culture vivante (sorties au cinéma, au théâtre) destinés à enrichir la sensibilité des étudiants et à nourrir le débat d'idées ; pour les spectacles conventionnés avec le théâtre départemental de La Réunion, Téat Champ-Fleuri, les frais de billetterie sont pris en charge par le DU selon un tarif préférentiel ; la participation à plusieurs de ces sorties est vivement recommandée.

- Étudiants en mobilité internationale OUT : l'inscription à la deuxième année du DU Ambition est compatible avec une mobilité internationale uniquement si celle-ci a lieu au 1er semestre de la deuxième année du DU ; la mobilité n'est pas compatible avec la 1ère année du DU, ni avec le 2ème semestre de la 2ème année. L'ensemble des UE du semestre 1 est obligatoire pour ces étudiants. Leur suivi est assuré par visioconférence et par courriel pour chaque UE. Leurs évaluations se déroulent à distance, dans le cadre du régime spécial prévu au tableau des MCCC en annexe, sous forme d'épreuves orales de même nature que celles du régime général prévues pour les étudiants non mobiles ; seule l'évaluation de l'UE d'anglais renforcé prend la forme de deux épreuves orales coefficientées 50 % chacune. Les étudiants en mobilité reçoivent un relevé de notes du DU.

- Absentéisme : les absences répétées non justifiées, constatées par les listes d'émargement, entraînent l'exclusion du DU, prononcée par les responsables pédagogiques.

- Organisation : le DU est décliné sur les campus Nord et Sud ; chaque déclinaison fonctionne de manière autonome sous la responsabilité pédagogique d'un binôme composé d'un enseignant-chercheur titulaire du département de droit et d'un enseignant-chercheur titulaire du département d'économie (à défaut, deux enseignants-chercheurs volontaires, voire un seul) ; les deux équipes veillent à coordonner leurs actions, en particulier pour l'intervention des intervenants extérieurs de l'art oratoire.

- Évaluation de la formation : dans la mesure du possible, chaque fin d'année universitaire, le DU fait l'objet d'un questionnaire d'évaluation complété par les étudiants ; ses résultats sont intégrés au rapport d'activité annuel remis par les responsables du DU aux instances universitaires habilitées ainsi qu'à la Région, qui finance une partie du dispositif.

- Effectifs : ouverture sur chaque campus à partir de 8 étudiants en 1ère année et 7 en 2ème année (seuil pouvant être abaissé avec l'accord du doyen de la FDE) ; maximum de 20 étudiants par promotion et par campus.

6.2 Mesures transitoires

L'année universitaire 2026-2027 est une année de transition entre l'ancienne maquette du DU et la nouvelle maquette : le DU Ambition concerne uniquement les étudiants de L1 et de L3. L'année universitaire 2027-2028 sera la première année de fonctionnement normal du DU Ambition, destiné uniquement à des étudiants de L1 et de L2.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Universitaire (DU) « Ambition » — 2ème année (adossée à la L2)															
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Éléments constitutifs d'une Ue d'Enseignement - ECUE							Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI) Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement UE (Ueu ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) - Durée - Coefficient de chaque épreuve 3 exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table / Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre / Réseaux Pratiques, etc.	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Intégral (CCI) Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement UE (Ueu ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) - Durée - Coefficient de chaque épreuve 3 exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table / Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre / Réseaux Pratiques, etc.	Session de rattrapage	Session de rattrapage	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) - Durée - Coefficient de chaque épreuve 3 exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table / Oral / OCM / Dossier ou rapport à rendre / Réseaux Pratiques, etc.
SEMESTRE 1 Bloc de BCC-n d'ECTS diplôme universitaire hors LMD															
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Économie Géopolitique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Anglais [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Simulation entretiens et oraux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
SEMESTRE 2															
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Économie Géopolitique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Anglais [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible] Formation à l'art oratoire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible]															

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL, etc.

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du 18/06 /2026

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du … /… / ….

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLÔME	Diplôme Inter Universitaire MÉDECINE DU SPORT ET DE L'EXERCICE
PARCOURS-TYPE	
NIVEAU(X)	☐ 1ère année ☐2ème année ☐3ème année ☐ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☐ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Marc GIGANTE, professeur des universités et praticien hospitalier Mail : Marc.gigante@univ-reunion.fr COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE : Bruno LEMARCHAND - Praticien hospitalier Mail : bruno.lemarchand@chu-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christiane DIJOUX Mail : sante-du@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : - Médecin (à partir du troisième cycle) - Kinésithérapeutes - Master 2 - STAPS ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ☐ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues :

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique sera réalisée en cours d'année universitaire par le département Formation Continue Santé.

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	NC
Types d'aménagement proposés par la formation	NC

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Les objectifs de la formation : - des éléments légaux de l'encadrement du sport pour le suivi des sportifs et événements sportifs - de la physiologie de l'entraînement cardiovasculaire et musculo-squelettique - des diagnostics et de la prise en charge des troubles musculo-squelettiques micro-traumatiques liés à la pratique sportive. - des diagnostics et de la prise en charge des macro-traumatismes liés à la pratique sportive - des diagnostics et de la prise en charge des pathologies cardiovasculaires liées à la pratique sportive - des programmes de rééducation, de réathlétisation, et de prévention, des grands principes de nutrition - des notions de sport santé des notions d'adaptation de la pratique pour des conditions individuelles (enfance, grossesse et post partum) et environnementales particulières Savoir prévenir, diagnostiquer et prendre en charge les problèmes de santé du sportif et savoir prescrire l'activité physique à visée d'amélioration de la santé.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	
Nombre d'UE	UE1 (Module 1) : **Réglementations et Physiologie du sport et de l'activité physique** UE2 (Module 2) : **Conditions spécifique de la pratique d'activité physique** UE3 (Module 3) : **Lésions microtraumatiques** UE4 (Module 4) : **Lésions macro-traumatiques**
Volume horaire étudiant de la formation par année	4 sessions : 99 heures

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Cours donné par un enseignant dans une université. Les stagiaires de cette subdivision écoutent en présentiel. Les stagiaires des autres subdivisions se réunissent dans une même salle de visioconférence, en présence d'un animateur (professionnel ayant de bonnes connaissances sur le thème abordé) et écoutent l'enseignant à distance. En fin de cours, les échanges et questions réponses se font entre l'enseignant, les animateurs et les stagiaires de toutes les subdivisions. Il n'est pas prévu que les étudiants écoutent les cours en visioconférence à partir d'autres lieux. Les cours auront lieu les jeudis de 13 h à 17h (heure de paris) ce qui permet des horaires adaptés pour La Réunion et les Antilles) Les enseignements se répartissent avec les enseignants des Université de Bordeaux, de La Réunion et des Antilles.

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	▯ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative ▯ non concerné
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	▯ obligatoire ☐ facultative ☐ non concerné
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. **Tolérance de 3 absences, avec présentation d'un justificatif.** En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire. • <u>GESTION DES ABSENCES</u> Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident **(arrêt de travail ou certificat médical original)** • obligations civiles et militaires **(convocation)** • examen du permis de conduire **(convocation)** • mariage du stagiaire **(extrait d'acte de mariage)** • naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)** • décès d'un parent, enfant, conjoint **(actes)** • enfant malade **(certificat médical original)** • appel préparation à la défense **(convocation)** • entretien d'embauche **(convocation)** • fermeture de l'établissement par décision administrative

	Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : Si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).
Modalités et justificatifs d'absence	**Le justificatif doit être transmis impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	NC
UE Unités d'Enseignement	NC

BCC Blocs de connaissances et de compétences	NC
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	- Examen écrit (2 heures) - Qcm - Qroc - admission à 10/20 Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale Toute note inférieure ou égale à 6 est éliminatoire. Présence obligatoire (3 absences max)

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	NC

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Le stagiaire reçoit une convocation individuelle, précisant les dates et heures de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques, le cas échéant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.
En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	

a) Évaluation terminale	☒ OUI ☐ NON Ecrit de 2 heures
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☒ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☒ NON [Organisation et formes à préciser]

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	NC
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	L'obtention du diplôme est soumise à l'assiduité aux cours magistraux des stagiaires en formation continue. Pas de session de rattrapage

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU par l'UFR Santé

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats seront communiqués par mail aux stagiaires.

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement est autorisé et est soumis à une nouvelle inscription au diplôme universitaire.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

Les enseignements se répartiront avec les enseignants des Universités de Bordeaux, de La Réunion et des Antilles.

6.2 Mesures transitoires

[À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette]

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	ANNÉE UNIVERSITAIRE	2026/2027	N° FICHE RNCP	Non concerné	RÉGIME DE LA FORMATION	Régimes concernés à sélectionner : Formation initiale / Formation continue

MCCC
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme Inter Universitaire (DIU) MEDECINE DU SPORT ET DE L'EXERCICE 2026/2027							RÉGIME GÉNÉRAL Session unique			RÉGIME SPÉCIAL Session 1			RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉGIME SPÉCIAL Seconde chance Session de rattrapage - Session 2		
Bloc de connaissances et de compétences - BCC Unité d'enseignement - UE Eléments constitutifs d'une nité d'Enseignement - ECUE	ECTS	CM	TD	TP	[illegible]	Total HETD	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Integral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	Modalités d'évaluation de l'enseignement 3 choix possibles : Contrôle Continu (CC) / Contrôle Continu Integral (CCI), Contrôle Terminal (CT)	Nombre d'évaluations prévues par enseignement (UE et/ou ECUE)	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve (Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc	Seconde chance	Session de rattrapage - session 2	Type d'évaluation (ou nature de l'épreuve) + Durée + Coefficient de chaque épreuve Exemples de type d'épreuve : Ecrit / Devoir sur table /Oral / QCM / Dossier ou rapport à rendre /Travaux Pratiques, etc
UE 1 (Module 1) - Réglementations et Physiologie du sport et de l'activité physique		16			16	24	CT	1	Ecrit (2 heures)						
UE 2 (Module 2) - Conditions spécifiques de la pratique d'activité physique		20			20	30									
UE 3 (Module 3) - Lésions microtraumatiques		12			12	18									
UE 4 (Module 4) - Lésions macro-traumatiques		23		28	51	53.26									

VOLUME HORAIRE	CM	TD	TP	TOTAL
Total volume horaire/ étudiant de l'année de formation	71	0	28	99.00
Total HETD de l'année de formation (octroyé le nombre de groupes de CM, TD et TP)	106.5	0	18.76	125.26

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COUT HORAIRE NET/H)

Zones à remplir

DU Médecine du Sport

	Nombre de stagiaires	Tarifs	Montant total
Convention employeur	1	€ 9 600,00	€ 9 600,00
Tarif ULR	1	€ 500,00	€ 500,00
Réinscription	0	€ 400,00	€ -
Tarif Universitaire junior	0	€ 450,00	€ -
Tarif Mascareignes	4	€ 500,00	€ 2 000,00
Achat de place région	0	€ -	€ -
Subvention			€ -
Total	16	€ 1 005,56	€ 16 100,00

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Equilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

Durée totale de formation (heure transversale)	120

CA prévisionnel (€)	€ 16 100,00
Coût complet total (€)	€ 17 299,97
Coût / heure (€)	€ 8,21
Marge sur coûts complets (%)	6,6
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ 800,03

Enveloppe prime d'intéressement (%)	€ 80,00
Reversement compagnonnie (assistants)	€ 700,03

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Catégorie	Description	Nombre d'heures (h/sd)	Coût horaire moyen (€)	Coût total heures (€)
Professeur des universités et assimilés	PR, PUPH, PRHU, Professeur associé	3	€ 340,00	€ 1 020,00
Maître de conférences et assimilés	MCU	0	€ 330,00	€ -
Enc 2nd degré	Professeur agrégés et assimilés	0	€ 350,00	€ -
Autres	Autres enseignants réguliers	0	€ 300,00	€ -
Contractuel	Professeur contractuel 2nd degré, CDD et CDI Enseignant	0	€ 150,00	€ -
Contractuel	Autres enseignants d'enseignement ATER	0	€ 330,00	€ -
Assist. Médecine	Assistant médecine	0	€ 200,00	€ -
Vacataires fonctionnaire	Enseignants enseignants vacataires privé et agents / personnels BIATSS	71	€ 82,32	€ 5 845,02
Vacataires fonctionnaire	Enseignants extérieurs libéraux / personnels BIATSS vacataires	0	€ 65,50	€ -
Tour de main	Heure vacataire/service	0	€ 300,00	€ -
Prestation	Autres : convention de prestation	0	€	€ -
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		74	€ 76,66	€ 6 872,02

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Mission extérieurs et intervenants : Transport et autres	Billet d'avion, trajet		FORFAIT	€ 2 000,00
Mission extérieurs et intervenants : Hébergement / Tour	Hôtels, frais de repas (pénalties)		FORFAIT	€ 400,00
Restauration (pause / repas)	Petits déjeuners, remise des diplômes		4%	€ 724,00
Frais pour délocalisé	Abondons déjeuners	1 Coût moyen horaire	FORFAIT	€ 1 005,56
Responsabilité pédagogique	Pilotage et coordonnateur du DU	0	61,32	€ -
Fonctionnement formation	(pédagogie, communication)		2%	€ 362,00
Autres dépenses	Divers		FORFAIT	€ 1 000,00
TOTAL COÛTS SPÉCIFIQUES				€ 5 491,56

TOTAL COÛTS DIRECTS	€	12 364,57
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	38,92% €	4 935,43

COÛTS INDIRECTS

Catégorie	Description		Forfait ou %	Coût total
Fonctionnement / Ressources Humaines	Participation à la masse salariale et fonctionnement du Service RC (2)		20%	€ 3 620,00
Fonctionnement / Logistique	Fonctionnement personnel RC, logiciels, hébergement de bureau, inventaire		5%	€ 905,00
Gouvernance / Pilotage (ULR)	Frais de gestion individuel payant hors subventions		10%	€ 1 810,00
Gouvernance / Pilotage (ULR)	Subventions (Région, ARS, etc.)			€ -
TOTAL COÛTS INDIRECTS				€ 5 335,00

TOTAL COÛTS COMPLETS (COUT DIRECT + COUT INDIRECT)	€	17 299,57
MARGE SUR COÛTS COMPLETS	6,42% €	800,43

Entrée vial / sortie

Durée totale de formation (heure transversale)	120
Coût complet par stagiaire (€)	€ 1 [illegible]
Coût de l'heure de formation (€)	€ 8,21
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	17

	Moyenne heures horaire	Moyenne coût formation	Coût employeur
DU Hors santé (CF)			
DU Santé	120	1326	
Licence (B)			
Master (M)	150	1700	
	169	1911	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (COUT HORAIRE)

Marge > 10 % → Formation rentable	Vert clair
Marge entre 1 % et 10 % → Equilibre fragile	Jaune
Marge < 0 % → Formation déficitaire	Rose

CA prévisionnel (€)	€ 16 100,00
Coût complet total (€)	€ 16 615,07
Coût / heure (€)	€ 6,80
Marge sur coûts complets (%)	3,2
Marge sur coûts complets (€) = bénéfice	€ 484,93

Enveloppe prime d'intéressement (%)	€ 485,49
Reversement compagnonnie (assistants)	€ 436,44

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION

Coût horaire réel (€)	Coût total heures (€)
€ 83,50	€ 150,30
€ 83,50	€ -
€ 83,50	€ -
€ 83,50	€ -
€ 83,32	€ -
€ 83,32	€ -
€ 83,32	€ -
€ 83,32	€ 4 333,01
€ 83,50	€ -
€ 100,00	€ -
€ -	€ -
€ 60,59	€ 2 483,13

COÛTS SPÉCIFIQUES PÉDAGOGIQUES

Forfait ou %	Coût total
FORFAIT	€ -
FORFAIT	€ -
4%	€ 724,00
FORFAIT	€ 1 005,56
2%	€ 362,00
FORFAIT	€ -
	€ 2 091,56

	€	8 575,13
33,87%	€	11 524,94

COÛTS INDIRECTS

Forfait ou %	Coût total
20%	€ 3 620,00
10%	€ 1 810,00
10%	€ 1 810,00
10%	€ -
	€ 7 040,00

	€	15 615,07
24,78%	€	3 484,93

Entrée vial / sortie

Durée totale de formation (heure transversale)	[illegible]
Coût complet par stagiaire (€)	€ 1 [illegible]
Coût de l'heure de formation (€)	€ 6,80
Nombre minimum de stagiaires pour équilibre	16